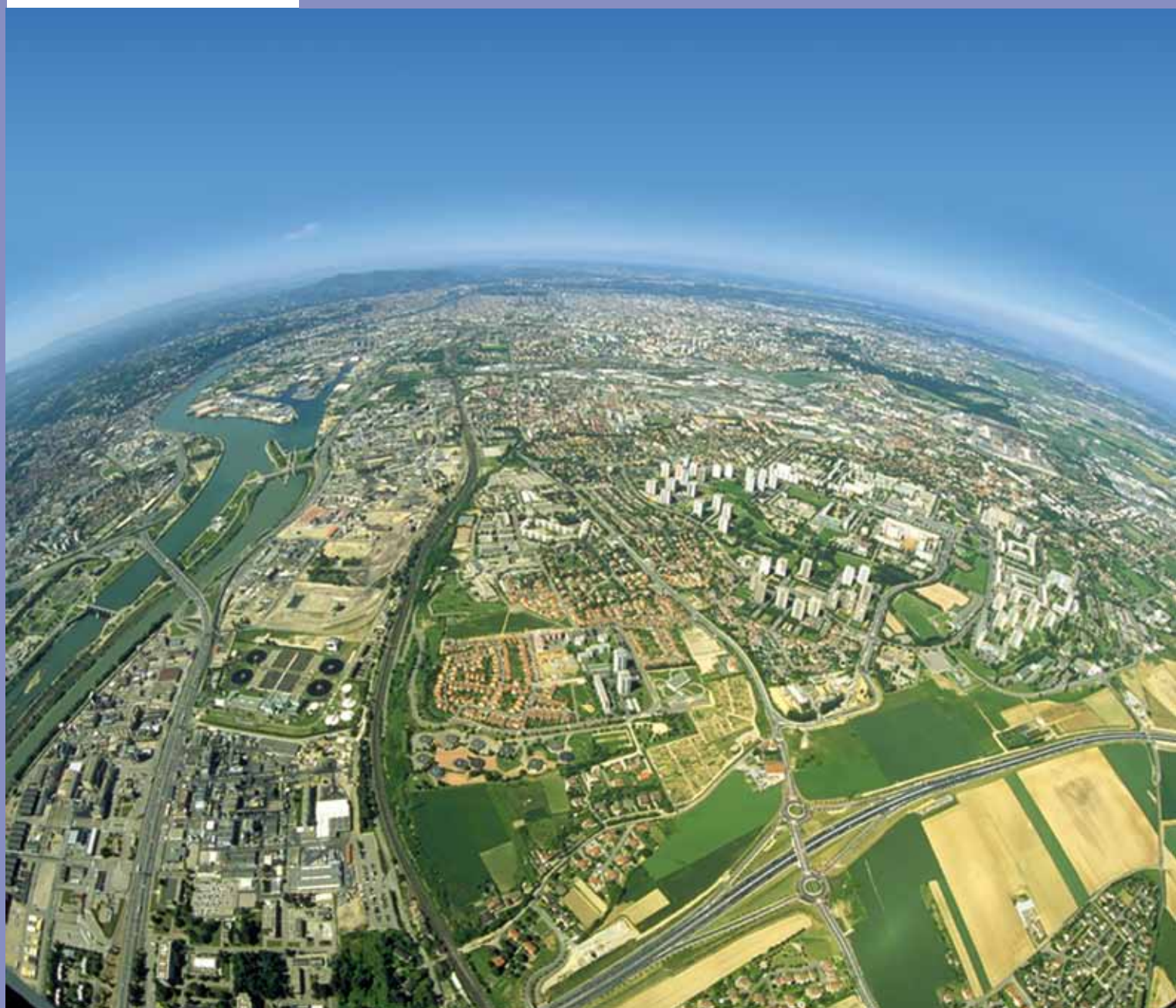




ÉVALUER
POUR MIEUX AGIR

TABLEAU DE BORD DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



PARTIE 1

PAGES 05 > 26

LISTE DES 51 INDICATEURS

PARTIE 2

PAGES 28 > 47

ÉTAT ZÉRO À L'APPROBATION DU SCOT





ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

↳ INTRODUCTION

L'approbation du Scot le 16 décembre 2010 ouvre une nouvelle période pour le Sepal, celle de la mise en œuvre. Au-delà des obligations légales des lois SRU et Grenelle, le Sepal a fait le choix, dès l'élaboration, d'un Scot « conçu pour être mis en œuvre ».

À cette fin, le Sepal met en place un dispositif global de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du Scot. Le présent tableau de bord constitue un élément de ce dispositif. Il comporte une batterie d'indicateurs partagée avec l'ensemble des Personnes publiques associées permettant de suivre en continu l'évolution du territoire **au regard des orientations du Scot**.

Son objectif est d'apporter aux élus de l'agglomération, tout au long des vingt années de mise en œuvre du Scot, un éclairage sur les transformations du territoire. Il permettra d'apprécier les évolutions ou les compléments éventuels à apporter au Scot au regard des écarts mesurés entre les constats et les intentions.



06 > 09

LES INDICATEURS
ÉCONOMIQUES

Développement économique
Multipolarité
Rayonnement



10 > 12

LES INDICATEURS
LIÉS À **L'HABITAT**

Production de logements
Multipolarité
Économie de l'espace,
intensification du développement
Attractivité résidentielle



13 > 16

LES INDICATEURS
ENVIRONNEMENTAUX

Préservation des ressources
naturelles
Qualité de l'air et émissions
de gaz à effet de serre
Préservation de la qualité de vie



17 > 19

LES INDICATEURS LIÉS
À **L'ARMATURE VERTE**

Protection de l'armature verte
Valorisation de l'armature verte
Nature en ville



20 > 24

LES INDICATEURS LIÉS
AUX **DÉPLACEMENTS**

Évolution modale des
déplacements de personnes
Desserte du territoire
Évolution modale des transports
de marchandises
Multipolarité
Intégration urbaine
des infrastructures

PARTIE

1

LISTE DES 51 INDICATEURS

Au-delà de leur pertinence par rapport aux principales orientations du Scot, les indicateurs ont aussi été sélectionnés selon un principe réaliste de faisabilité (sélectivité, disponibilité, pérennité et périodicité des sources). Ils n'ont donc pas l'ambition de fournir un état des lieux complet sur l'évolution de l'agglomération mais plutôt un éclairage qui pourra nécessiter le cas échéant des études complémentaires (ou une approche qualitative). Ces indicateurs constituent une base de données qui sera actualisée annuellement sans analyse ni interprétation qui ne serait pas pertinente sur un pas de temps aussi court.

Au début de la période de mise en œuvre (2010-2030), le Sepal établit un état zéro à la date de décembre 2010 qui servira de point de départ et de référence pour les analyses ultérieures (cf. Partie 2, page 27).

Dans le cadre des « rendez-vous de la mise en œuvre » prévus à l'échéance de trois ans (bilan) et de six ans (évaluation), le Sepal procédera à leur analyse et à leur interprétation. Il établira sous sa responsabilité un commentaire global sur leur évolution mettant en exergue les éléments les plus significatifs ainsi que les limites des résultats.

Cette production portée à la connaissance des Personnes publiques associées sera complétée par les avis qu'elles produiront, et mise à la disposition du public.

MODE D'EMPLOI

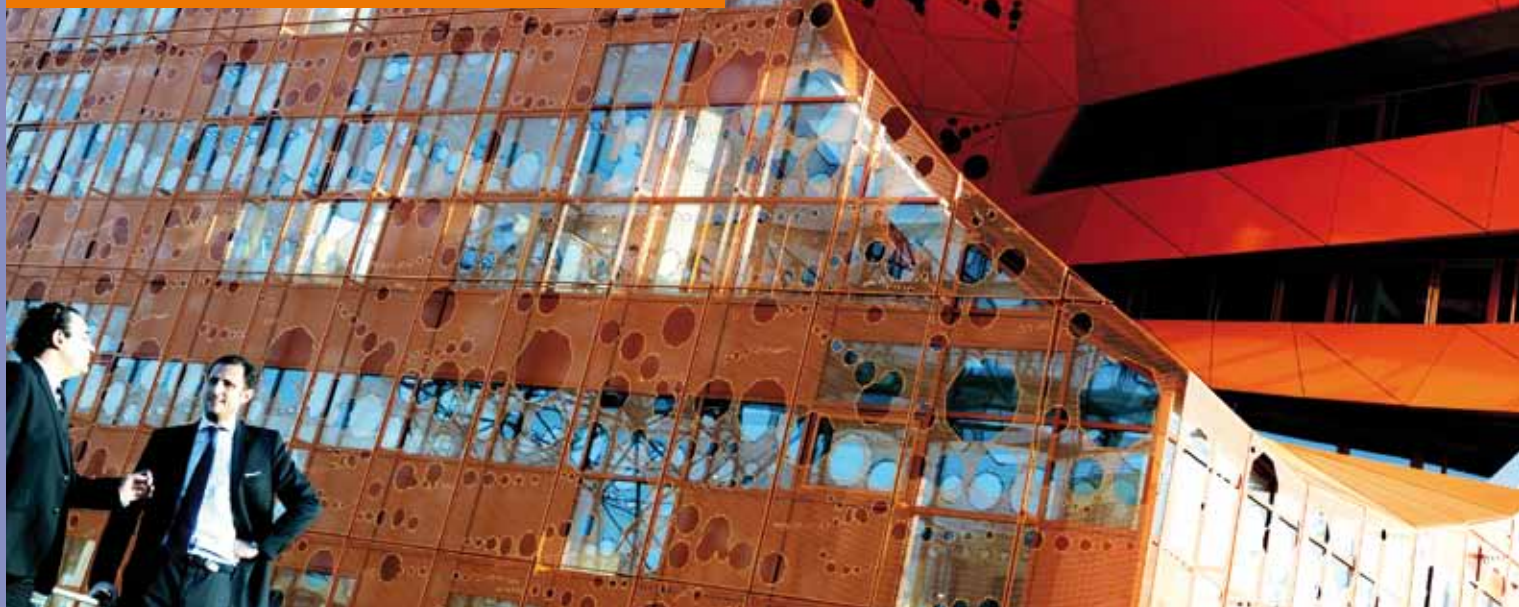
La **notion d'agglomération** évoquée dans ce document renvoie au périmètre des 73 communes constitutives du périmètre du Scot.

Les termes renvoyant à des **notions développées spécifiquement dans le Scot** figurent en italique, suivi du symbole *.

La colonne extérieure « **Ce que dit le Scot** » présente les orientations du Scot relatives aux indicateurs sélectionnés.



LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES



Les indicateurs retenus pour le volet économique sont au nombre de dix. Ils sont regroupés autour de trois orientations du Scot : le développement économique, la multipolarité et le rayonnement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 Évolution du nombre d'emplois par fonctions

Cet indicateur correspond :

- au nombre global d'emplois à l'échelle de l'agglomération ;
- à sa décomposition par grandes fonctions : métropolitaine, présentielle, productive concrète, transversale ;
- au nombre d'emplois agricoles dans l'agglomération.

*Mode de représentation : nombre, pourcentage
Source : recensement de la population (Insee)*

Mise au point par l'Insee, l'analyse fonctionnelle des emplois complète l'analyse traditionnelle par secteurs d'activité. Quinze fonctions ont été définies selon le métier exercé (CSP) par les actifs.

Elles ont été regroupées en quatre grands postes.

- Fonctions métropolitaines : gestion, conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises et culture-loisirs.
- Fonctions présentielles ou résidentielles (au service de la population) : distribution, services de proximité, éducation-formation, santé-action sociale et administration publique.
- Fonctions de production concrète : agriculture, BTP, fabrication.
- Fonctions transversales : transport-logistique, entretien-réparation.

2 Évolution de l'activité dans les différents types de territoires économiques

Cet indicateur correspond à la part d'établissements et d'emplois dans :

- les sites économiques dédiés* ;
- les secteurs mixtes* ;
- le reste du territoire urbain.

Mode de représentation : pourcentage

Source : fichier Sirene (Insee)

Les sites économiques dédiés et les sites mixtes* correspondent aux secteurs représentés sur la carte de la page 32 du Dog et évoqués en page 33.

3 Surfaces disponibles dans l'enveloppe des espaces dédiés à l'accueil d'activités économiques

Cet indicateur correspond aux surfaces non urbanisées dans les zones dédiées* du Scot.

Mode de représentation : nombre

Source : cadastre, photo aérienne, visites terrain

Les espaces dédiés à l'accueil d'activités économiques correspondent aux sites économiques dédiés* représentés sur la carte de la page 32 du Dog.

4 Surfaces et localisation des bâtiments logistiques

Cet indicateur correspond :

- au nombre de mètres carrés global des bâtiments logistiques à l'échelle de l'agglomération ;
- à la part localisée dans les secteurs bénéficiant d'une desserte multimodale*.

Mode de représentation : nombre, pourcentage

Source : CECIM

Les espaces bénéficiant d'une desserte multimodale* correspondent aux secteurs représentés sur la carte de la page 28 du Dog et évoqués en page 29.

CE QUE DIT LE SCOT

LA LOCALISATION DES ESPACES ÉCONOMIQUES D'AGGLOMÉRATION

Le portefeuille d'offre d'accueil à long terme autorisé par le Scot est constitué par :

- des capacités d'accueil en tissu urbain mixte, tenant compte du fait que 70 % des emplois se localiseront au sein de ce tissu,
- une offre en extension portant sur une surface de 2 000 hectares permettant de répondre à l'ensemble et à la variété des besoins en termes de localisation, de surface et de phasage dans le temps, compte tenu des mécanismes de rétention foncière,
- des capacités de renouvellement dans les tissus économiques existants (évaluées entre 300 et 500 hectares).

Les activités économiques peuvent être accueillies :

- partout dans le territoire,
- dans les « sites économiques dédiés » à l'écart du développement résidentiel,
- dans les « sites mixtes à dominante économique ».

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 33)



5 Surfaces et localisation des bureaux

Cet indicateur correspond :

- au nombre de mètres carrés global de bureaux à l'échelle de l'agglomération ;
- à la part localisée dans les neuf sites métropolitains* ; les polarités urbaines* et les grands projets de ville*.

Mode de représentation : nombre

Source : Cecim

Les sites métropolitains* et les grands projets de ville* correspondent aux secteurs représentés sur la carte de la page 18 du Dog et évoqués en page 19.

6 Localisation des commerces au sein du Scot

Cet indicateur permet de localiser les bâtiments commerciaux de plus de 1 000 m² de surface de vente autorisés, par rapport aux polarités (urbaines* et commerciales*) définies dans le Scot.

Mode de représentation : carte

Source : Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Les pôles commerciaux* correspondent aux secteurs représentés sur la carte de la page 40 du Dog et évoqués en pages 38 à 41. Certains de ces pôles sont intégrés à une polarité urbaine.

MULTIPOLARITÉ

CE QUE DIT LE SCOT

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ

Les objectifs du Dog visent à un meilleur équilibre local entre emplois et actifs, afin de donner aux habitants des solutions de proximité en termes d'emplois et de services.

À cette fin, les PLU visent à éviter que certains territoires n'évoluent vers une mono-fonctionnalité résidentielle. Ils permettent, au sein de chaque bassin de vie, l'accueil d'un niveau d'offre économique suffisant. »

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 37)

7 Équilibre emplois/actifs

Cet indicateur correspond au ratio emplois/actifs par bassin de vie*.

Mode de représentation : carte

Source : recensement de la population (Insee)

8 Part des équipements et des services représentatifs présents au sein des polarités urbaines*

Cet indicateur correspond à la part des équipements présents au sein des polarités* (Pôle Emploi, hypermarchés, supermarchés, collèges, lycées, établissements de court séjour, hébergements de personnes âgées, bassins de natation, cinémas), par rapport à l'ensemble de l'agglomération.

Mode de représentation : pourcentage

Source : base permanente des équipements (Insee), Observatoire du cinéma de l'agglomération lyonnaise, Agence d'urbanisme

9 Équilibre offre/dépense commerciale pour l'alimentaire

Cet indicateur correspond au coefficient par bassin de vie* du chiffre d'affaires alimentaire par rapport à la dépense commercialisable des ménages.

Mode de représentation : carte

Source : enquête sur les comportements d'achat des ménages (CCI de Lyon)

RAYONNEMENT

10 Classement de l'attractivité de l'agglomération

Cet indicateur correspond au classement Cushman & Wakefield.

Mode de représentation : nombre

Source : Cushman & Wakefield (European Cities Monitor)

CE QUE DIT LE SCOT

UNE POLITIQUE D'ÉQUIPEMENTS MULTIPOLAIRE

Le PADD fait le constat qu'au-delà de la seule politique du logement, c'est l'ensemble des politiques publiques (sport, éducation, santé, culture) qui concourt à une meilleure attractivité de l'agglomération, à une meilleure qualité de vie des habitants et à une plus grande solidarité. Il fixe l'objectif de garantir aux habitants un bon niveau d'équipements et de services dans chaque bassin de vie et au sein de polarités urbaines réparties de manière équitable sur le territoire de l'agglomération. À cet égard, le renforcement d'une offre culturelle au niveau des bassins de vie doit être poursuivie car elle contribue notamment à la structuration multipolaire du territoire.»

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 54)

ORIENTATIONS POUR L'OFFRE COMMERCIALE DES BASSINS DE VIE

Chaque bassin de vie doit se rapprocher d'une situation auto-suffisante et d'un équilibre entre l'offre commerciale proposée et le potentiel de consommation des ménages, afin de réduire les déplacements automobiles liés aux actes d'achats.

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 38)



LES INDICATEURS LIÉS À L'HABITAT



Les indicateurs retenus pour le volet habitat sont au nombre de sept. Ils sont regroupés autour de quatre orientations du Scot : la production de logements, la multipolarité, l'économie de l'espace et l'intensification du développement, et l'attractivité résidentielle.

PRODUCTION DE LOGEMENTS

11 *Nombre de logements construits*

Cet indicateur correspond au nombre construits :

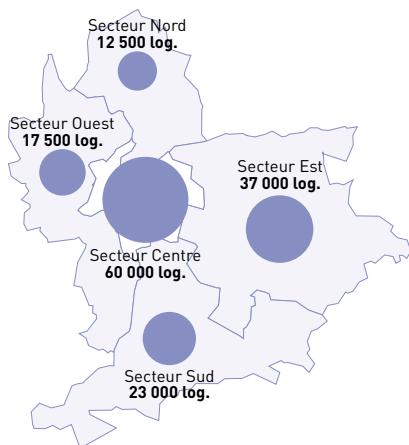
- de logements (à l'échelle de l'agglomération et par secteur) ;
- de résidences étudiantes ;
- de résidences pour personnes âgées et handicapées.

Mode de représentation : nombre, pourcentage

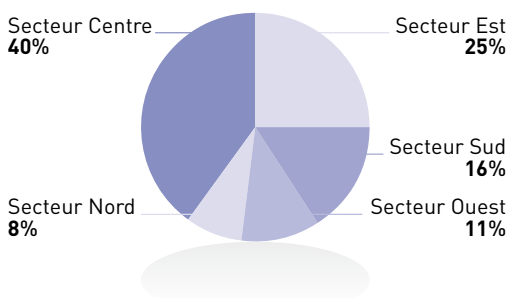
Source : sit@del2 (Dreal Rhône-Alpes)

CE QUE DIT LE SCOT

Objectifs de production de logements par secteur (2010-2030)



Contribution par secteurs



12 *Nombre de logements sociaux financés*

Cet indicateur correspond au nombre global et à la part en PLAI, PLUS, PLS de logements sociaux financés à l'échelle de l'agglomération et par secteur).

Mode de représentation : nombre, carte
Source : décisions de financement (DDT du Rhône)

CE QUE DIT LE SCOT

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Entre 2 500 et 3 000 logements par an sur 20 ans.

MULTIPOLARITÉ

13 *Logements autorisés dans les lieux prioritaires du développement urbain*

Cet indicateur correspond à la part des logements autorisés :

- dans les polarités urbaines* ;
- autour des gares ;
- dans les corridors urbains* ;
- dans l'ensemble de ces secteurs prioritaires*.

Mode de représentation : pourcentage
Source : sit@del 2 (Dreal Rhône-Alpes) à la commune, base de données à la parcelle à définir

14 *Part du logement social dans le parc total de logements*

Cet indicateur correspond au rapport entre le parc de logement social et le parc global.

Mode de représentation : nombre, pourcentage
Source : inventaire SRU et RPLS

LES NIVEAUX D'EFFORTS EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

Secteurs	% parc	Nb de logements sociaux à réaliser ⁽¹⁾ 2010-2030	Objectifs
			Niveaux visés en 2030 ⁽²⁾
Centre	20 %	26 000 -29 000	de l'ordre de 95 000
Est	28 %	7 000-9 000	de l'ordre de 35 000
Sud	38 %	5 000-7 000	de l'ordre de 30 000
Ouest	14 %	7 000-9 000	de l'ordre de 20 000
Nord	27 %	5 000- 6 000	de l'ordre de 20 000
Total Sepal	23 %	50 000-60 000	de l'ordre de 200 000

⁽¹⁾ Nombre de logements sociaux à réaliser en neuf ou acquisition-amélioration, avec une part significative de logements à vocation sociale forte (PLUS, PLAI)

⁽²⁾ Nombre de logements sociaux selon la loi SRU ; les objectifs du Scot pourront être reconsidérés en fonction de l'évolution du contexte législatif dans le temps.

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 52)



CE QUE DIT LE SCOT

**PRIVILÉGIER LA STRUCTURATION
DES ESPACES URBANISÉS**

À l'intérieur du territoire urbain, le développement résidentiel mobilise en priorité les capacités en renouvellement, avant de solliciter les capacités en extension. À cette fin, le territoire urbain a été dimensionné et localisé de sorte :

- à pouvoir accueillir plus de 100 000 nouveaux logements, soit environ 70 % de l'objectif global du Dog au sein de l'espace urbanisé.
- à pouvoir accueillir les 30 % restant sur des espaces actuellement non urbanisés.

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 49)

Intensité du développement résidentiel

Sites préférentiels (Polarités / Sites de projet / Gares / Corridors)	Renouvellement : 60/70 logements/ha
	Extension : 30/35 logements/ha
Reste du territoire urbain	Renouvellement : 30/35 logements/ha
	Extension : 15/20 logements /ha

**POUVOIR ACCUEILLIR
PLUS DE 150 000 HABITANTS**

Le Scot de l'Agglomération lyonnaise, qui, a connu une embellie démographique lors de la période récente avec + 102 000 habitants entre 1990 et 2006, veut affermir sa croissance. Il fixe l'ambition d'accueillir sur son territoire 150 000 habitants supplémentaires entre 2010 et 2030.

Extrait du Projet d'aménagement et de développement durable (p. 27)

ÉCONOMIE DE L'ESPACE,
INTENSIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

15 Part de logements construits
en renouvellement* et en extension*

Cet indicateur correspond :

- d'une part à la part des logements construits :
 - dans les zones U des PLU au 31 décembre 2010 ;
 - dans les zones AU des PLU au 31 décembre 2010 ;
- d'autre part à la part des logements construits :
 - dans l'enveloppe urbanisée de Spot Thema 2010 ;
 - en dehors de l'enveloppe urbanisée de Spot Thema 2010.

Mode de représentation : pourcentage

Source : PLU, Spot Thema, base de données à la parcelle à définir

16 Densité de l'urbanisation
résidentielle

Cet indicateur correspond à la densité des logements construits, en différenciant renouvellement* et extension* :

- à l'échelle de l'agglomération,
- dans les polarités urbaines* ;
- autour des gares ;
- dans les corridors urbains*.

Mode de représentation : nombre

Source : à définir

ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

17 Population

Cet indicateur correspond à la population globale, la population au sein des polarités urbaines* ainsi qu'au solde migratoire.

Mode représentation : nombre

Source : recensement de la population (Insee)



LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



Les indicateurs retenus pour le volet environnemental sont au nombre de quatorze. Ils sont regroupés autour de trois orientations du Scot : la préservation des ressources naturelles, la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, et la préservation de la qualité vie.

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

18 *Volumes d'eau prélevés par usage et par ressource*

Cet indicateur correspond aux volumes prélevés :

- par ressource ;
 - par usage (agriculture, industrie, alimentation) ;
- le tout par rapport à la ressource disponible.

Mode de représentation : nombre, pourcentage

Source : catalogue des données techniques issues des processus de redevance (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse)

19 *Surfaces artificialisées dans les périmètres de protection des captages*

Cet indicateur correspond aux surfaces artificialisées dans les périmètres de protection rapprochée.

Cet indicateur pourra être complété dans les secteurs de vigilance par des analyses qualitatives du Sage.

Mode de représentation : nombre, pourcentage

Source : Spot Thema



LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



20 **Volume de matériaux exploités dans les carrières**

Cet indicateur correspond aux volumes de matériaux exploités dans l'agglomération.

Mode de représentation : Nombre
Source : Dreal Rhône-Alpes

21 **Part de matériaux utilisés dans la construction**

Cet indicateur correspond à la part de matériaux utilisés dans la construction :

- par type (alluvionnaire, fluvioglacière, roche massive, recyclage) ;
- par origine (Sepal, hors Sepal).

Mode de représentation : Nombre
Source : Unicem

QUALITÉ DE L'AIR ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

22 **Consommation énergétique du territoire**

Cet indicateur correspond à la consommation énergétique globale du territoire (dont la part résidentielle, transport, tertiaire, industrie, agriculture).

Mode de représentation : nombre, pourcentage
Source : Air Rhône-Alpes

23 **Production d'énergie renouvelable**

Cet indicateur correspond à la production d'énergie renouvelable du territoire et à sa part dans la consommation globale.

Mode de représentation : nombre, pourcentage
Source : Oreges

24 **Réseaux de chaleur**

Cet indicateur correspond au nombre d'équivalents logements raccordés aux réseaux de chaleur publics.

Mode de représentation : nombre
Source : Grand Lyon

CE QUE DIT LE SCOT

GÉNÉRALISER LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

En termes de production d'énergie, le PADD préconise une utilisation accrue des ressources locales ; il recommande :

- le recours aux réseaux de chaleur pour valoriser notamment l'énergie produite par l'incinération des déchets,
- le développement des sources d'énergies locales renouvelables.

Le Dog se place dans la perspective d'atteindre, à l'horizon 2030, une proportion de l'ordre de 20 % d'énergies locales renouvelables dans la consommation globale du territoire. »

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 71)

25 Émissions de gaz à effet de serre

Cet indicateur correspond aux émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activités (résidentiel, transport, tertiaire, industrie, agriculture).

Mode de représentation : Nombre, pourcentage
Source : Air Rhône-Alpes

26 Qualité de l'air

Cet indicateur correspond au nombre de jours de dépassement des objectifs de qualité de l'air et de seuil pour l'ozone, le dioxyde d'azote et les poussières.

Mode de représentation : Nombre, carte
Source : Air Rhône-Alpes

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE VIE

27 Population soumise à un risque naturel ou technologique

Cet indicateur correspond à la part de la population soumise à un Plan de prévention du risque inondation (PPRI), un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ou un risque géologique.

Mode de représentation : nombre, pourcentage, carte
Source : Agence d'urbanisme, Spot Thema, Recensement de la population 2008 (Insee), DDT du Rhône

28 Part de la population exposée à des nuisances sonores

Cet indicateur correspond à la part de la population exposée à des niveaux de bruit supérieurs à 68 dB.

Mode de représentation : nombre, pourcentage, carte
Source : cartographie du bruit (Acoucity)

CE QUE DIT LE SCOT

LA LIMITATION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

Conformément au Plan de Protection de l'Atmosphère, le PADD instaure un principe de sobriété énergétique pour réduire les émissions polluantes et les émissions de gaz à effet de serre dans trois domaines prioritaires : les transports, l'habitat et le développement économique. C'est prioritairement dans le domaine des transports que les gains peuvent être réalisés. »

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 72)

POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN QUI PREND EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

Le Dog identifie les sources de risques connues à la date de son élaboration. Dans les zones de risque identifiées, les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer la prise en compte effective et la prévention des risques naturels ou technologiques et des nuisances de toute nature. »

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 75)

ADAPTER LES PROJETS URBAINS À L'AMBIANCE SONORE

Dans les zones exposées à des nuisances phoniques fortes, toute urbanisation est subordonnée à la mise en œuvre de dispositions contribuant à la protection des habitants vis-à-vis de ces nuisances. »

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 77)



LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



CE QUE DIT LE SCOT

PRÉSERVER DES ZONES CALMES

Le Dog recommande la préservation ou la constitution de « zones calmes », (incluses depuis juin 2002 dans une directive européenne sur la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement) isolées des sources de bruit, offrant à la population :

- *des espaces de détente et de repos dans l'armature verte,*
- *des espaces privés en retrait des bruits dans la ville en cœur d'îlot,*
- *des espaces publics calmes. »*

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 77)

AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE GESTION DES DÉCHETS

Mesure d'accompagnement

Cette politique de valorisation doit associer les collecteurs privés pour intégrer les déchets industriels et non ménagers. Les politiques de gestion des déchets permettent le renforcement des filières de tri et de valorisation intégrées au tissu urbain, ainsi que d'un réseau de déchetteries complété de manière à assurer un maillage équilibré du territoire. »

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 78)

29 Zones calmes

Cet indicateur correspond à la surface des zones calmes (moins de 50 dB).

*Mode de représentation : nombre, carte
Source : cartographie du bruit (Acoucity)*

30 Production des déchets

Cet indicateur correspond à la quantité d'ordures, enfouies ou incinérées, produites par habitant et par an.

*Mode de représentation : nombre, pourcentage
Source : base Sindra*

31 Valorisation des déchets

Cet indicateur correspond au taux de valorisation résultant du traitement des déchets (matière et énergie).

*Mode de représentation : pourcentage
Source : base Sindra*



LES INDICATEURS LIÉS À L'ARMATURE VERTE



Les indicateurs retenus concernant l'armature verte* sont au nombre de huit. Ils sont regroupés autour de trois orientations du Scot : la protection de l'armature verte*, sa valorisation, et la nature en ville.

PROTECTION DE L'ARMATURE VERTE*

32 *Part des zones naturelles dans les PLU*

Cet indicateur correspond à la part du territoire que représentent les zones N et A des PLU.

Mode de représentation : pourcentage, carte
Source : recollement des PLU

33 *Occupation et artificialisation des sols*

Cet indicateur correspond à la part que représentent les différents types d'occupation du sol : espace urbain, d'activités économiques, infrastructures, espaces agricoles, espaces naturels. Il permet de mesurer la part des espaces artificialisés.

Mode de représentation : pourcentage
Source : Spot Thema



34 *Espaces naturels inventoriés*

Cet indicateur correspond :

- à la surface des *noyaux de biodiversité** inventoriés ;
- à la part qu'ils représentent au sein de l'*armature verte** ;
- à leur usage en matière d'occupation des sols.

Le suivi de cet indicateur permettra de mesurer les surfaces ayant fait l'objet d'un changement d'usage au sein de ces espaces.

Mode de représentation : nombre, pourcentage, carte

Source : Conseil général du Rhône, Région Rhône-Alpes

Les *noyaux de biodiversité** correspondent aux espaces naturels inventoriés (ENS, Znieff1, Natura 2000, arrêté de biotope) tels que représentés sur la carte de la page 92 du Dog.

35 *Coupures vertes délimitées*

Cet indicateur correspond au suivi de l'évolution de l'urbanisation au niveau des treize coupures vertes identifiées par le Scot.

Mode de représentation : photos

Source : visite terrain

VALORISATION DE L'ARMATURE VERTE*

36 *Fonction économique agricole*

Cet indicateur correspond à la part des surfaces agricoles au sein de l'*armature verte** (en complément de l'indicateur 1 sur les emplois agricoles).

Mode de représentation : pourcentage, carte

Source : Spot Thema

37 *Fonction récréative*

Cet indicateur correspond aux linéaires de *cheminements de loisirs et de découverte** aménagés.

Mode de représentation : nombre, carte

Source : expertise à conduire

NATURE EN VILLE

38 *Végétalisation* du territoire urbanisé

Cet indicateur correspond au taux d'emprise végétale dans le territoire urbain par catégorie.

Mode de représentation : pourcentage

Source : photointerprétation

CE QUE DIT LE SCOT

LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE ET DU VÉGÉTAL AU SEIN DU TERRITOIRE URBAIN

Le renforcement de la place de la nature en ville et du végétal au sein du territoire urbain doit porter sur les espaces publics et sur les voiries. Il doit favoriser la biodiversité, par le choix d'essences et par des dispositifs spécifiques (toiture et mur végétalisés, nichoirs).

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 63)



LES INDICATEURS LIÉS AUX DÉPLACEMENTS



Les indicateurs retenus concernant le transport sont au nombre de treize. Ils sont regroupés autour de cinq orientations du Scot : l'évolution modale des déplacements de personnes, la desserte du territoire, l'évolution modale des transports de marchandises, la multipolarité et l'intégration urbaine des infrastructures.

ÉVOLUTION MODALE DES DÉPLACEMENTS DE PERSONNES

39 *Parts modales dans les déplacements des habitants*

Cet indicateur correspond aux parts modales dans les déplacements des habitants des différents sous-territoires : Lyon/Villeurbanne, reste Grand Lyon, reste Sepal.

*Mode de représentation : pourcentage, carte
Source : enquête ménages déplacements (Sytral)*



40 Fréquentation des transports collectifs

Cet indicateur correspond :

- au nombre de voyages/an/habitant en transports collectifs urbains ;
- au nombre de voyages/an en transports collectifs interurbains [scolaires, non scolaires].

Mode de représentation : nombres
Source : Sytral, Conseil général du Rhône

41 Fréquentation des TER

Cet indicateur correspond au nombre de voyageurs par jour des gares TER.

Mode de représentation : nombre
Source : Région Rhône-Alpes

42 Trafic vélo

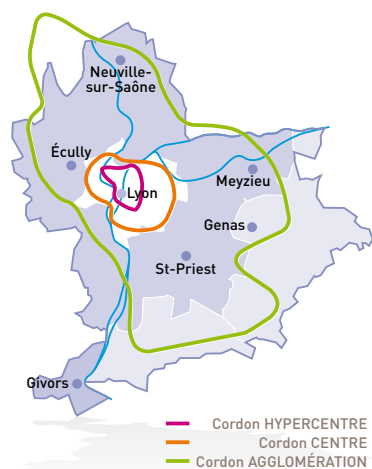
Cet indicateur correspond au suivi du trafic vélo. Il est calculé d'après l'indicateur synthétique suivi depuis dix ans par le Grand Lyon, consistant à agglomérer les comptages effectués sur seize carrefours stratégiques.

Mode de représentation : nombre
Source : Grand Lyon

43 Trafic automobile

L'indicateur mis en place pour le suivi du trafic automobile dans l'agglomération correspond aux données cumulées des comptages mesurés au niveau de trois cordons : hypercentre, centre (Lyon-Villeurbanne), agglomération.

Mode de représentation : nombre
Source : Coraly, Grand Lyon, Conseil général du Rhône



Cet indicateur est mobilisé dans le cadre de l'Observatoire partenarial des déplacements. Il permet une vision rétrospective pouvant remonter jusqu'en 2001 pour le cordon « Hypercentre ».

CE QUE DIT LE SCOT

MAILLER LE TERRITOIRE PAR UN RÉSEAU D'AGGLOMÉRATION

Le réseau des transports collectifs d'agglomération tend à permettre les déplacements à l'intérieur de l'agglomération et entre les polarités urbaines. Le Dog recommande le renforcement en capacité et le développement de ce réseau pour :

- offrir une accessibilité renforcée à la ville à toutes les catégories de populations,
- contribuer à la réduction de la part de la voiture dans les déplacements internes à l'agglomération,
- lutter contre la pollution atmosphérique,
- mieux partager l'espace public.»

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 119)



DESSERTE DU TERRITOIRE

44 Réseau structurant de transports collectifs

Cet indicateur correspond au nombre d'arrêts et au linéaire des réseaux métropolitain* et d'agglomération* existants et programmés (financés dans le cadre du Plan de mandat du Sytral).

Mode de représentation : nombre, carte
Source : Sytral

45 Population et emplois desservis par les transports collectifs

Cet indicateur correspond à la part de la population et des emplois au sein des corridors urbains* (moins de 500 m des lignes du réseau d'agglomération*) et autour des arrêts du réseau métropolitain* (moins de 1 km).

Mode de représentation : pourcentage, carte
Source : Sytral, Recensement de la population (Insee), Sirene (Insee), Spot Thema

À partir du réseau métropolitain* et du réseau d'agglomération* de transports collectifs (cf. Indicateur 44), ont été définis a priori les secteurs bien desservis de l'agglomération. Des cercles de 1 km de rayon ont ainsi été tracés autour des arrêts du réseau métropolitain et des bandes de 500 m de part et d'autre du réseau d'agglomération (corridors urbains).

CE QUE DIT LE SCOT

DÉVELOPPER LES AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À L'USAGE DES VÉLOS

Le Dog préconise la réalisation d'un schéma cyclable d'agglomération, en cohérence avec les territoires voisins, précisant le réseau d'itinéraires cyclables à aménager afin d'assurer le maillage de l'ensemble du territoire et de permettre l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens comme pour les déplacements de loisirs. Les documents d'urbanisme facilitent le développement de cet usage en favorisant l'aménagement d'espaces de stationnement vélo dans la construction résidentielle ou économique, comme dans les espaces publics et à proximité des équipements générateurs de flux.»

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération lyonnaise (p. 77)

46 Aménagements cyclables

Cet indicateur correspond aux linéaires d'aménagements cyclables et aux espaces de stationnement pour les vélos.

Mode de représentation : nombre
Source : Grand Lyon

47 *Espaces partagés*

Cet indicateur correspond au linéaire de voirie aménagé en zone 30 et en zone de rencontre.

Mode de représentation : nombre
Source : Grand Lyon

48 *Stationnement automobile*

Cet indicateur correspond au nombre de places de stationnement :

- sur voirie (Lyon et Villeurbanne) ;
- en parc public ;
- en parc-relais.

Mode de représentation : nombre
Source : Grand Lyon, CCEL, CCPO, communes

CE QUE DIT LE SCOT

DES POLITIQUES DE STATIONNEMENT AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ET DE LA MIXITÉ FONCTIONNELLE

Le Dog préconise le renforcement et l'élargissement progressif de la politique de maîtrise du stationnement initiée dans le centre de Lyon ainsi que son déploiement à l'échelle des polarités de l'agglomération. »

Extrait du Document d'orientations générales du Scot de l'Agglomération Lyonnaise (p. 123)

ÉVOLUTION MODALE DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

49 *Logistique intermodale*

Cet indicateur correspond aux volumes traités et aux capacités de traitement des plateformes multimodales du territoire.

Mode de représentation : nombre, pourcentage, carte
Source : Région urbaine de Lyon



MULTIPOLARITÉ

50 *Distance des déplacements domicile-travail*

Cet indicateur correspond à la distance moyenne des déplacements domicile-travail des habitants de l'agglomération.

Mode de représentation : nombre

Source : recensement de la population (Insee) - distances à vol d'oiseau entre communes - distances théoriques pour les déplacements internes aux communes (et arrondissements) dépendant de leur surface totale.

INTÉGRATION URBAINE DES INFRASTRUCTURES

51 *Vitesses autorisées*

Cet indicateur correspond au linéaire de voirie (*nationale**, *métropolitaine**, *d'agglomération**) concerné par les différentes limitations de vitesse.

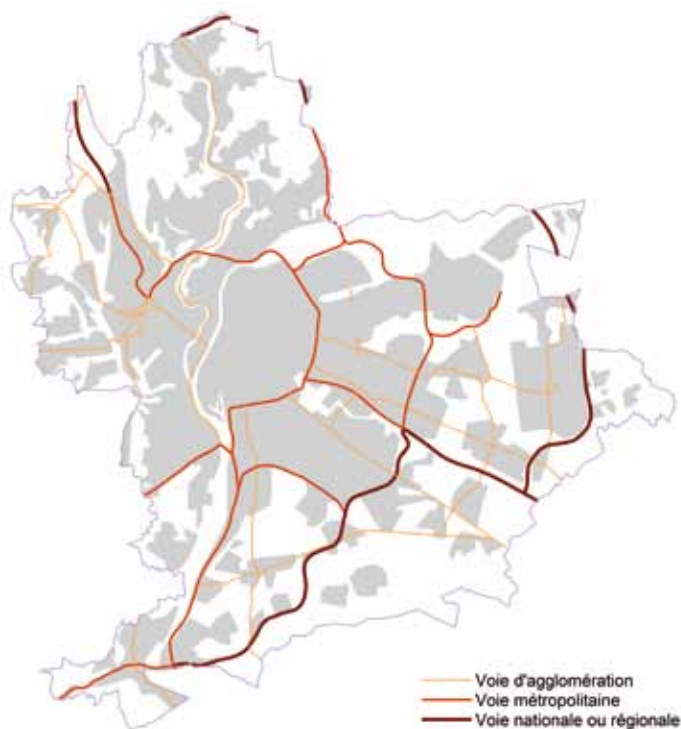
Mode de représentation : nombre, pourcentage, carte

Source type : visite terrain

Les éléments constitutifs du réseau métropolitain et du réseau d'agglomération de voirie correspondent aux définitions exposées en page 121 du Dog et sont représentés sur la carte de la page 120.

CE QUE DIT LE SCOT

Réseau de voirie du Scot en 2010





28 > 31

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Développement économique

Multipolarité

Rayonnement



32 > 34

LES INDICATEURS LIÉS À L'HABITAT

Production de logements

Multipolarité

*Économie de l'espace,
intensification du développement*

Attractivité résidentielle



35 > 38

LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

*Préservation des ressources
naturelles*

*Qualité de l'air et émissions
de gaz à effet de serre*

Préservation de la qualité de vie



39 > 41

LES INDICATEURS LIÉS À L'ARMATURE VERTE

Protection de l'armature verte

Valorisation de l'armature verte

Nature en ville



42 > 45

LES INDICATEURS LIÉS AUX DÉPLACEMENTS

*Évolution modale des
déplacements de personnes*

Desserte du territoire

*Évolution modale des transports
de marchandises*

Multipolarité

*Intégration urbaine
des infrastructures*

PARTIE

2

↳ ÉTAT ZÉRO À L'APPROBATION DU SCOT

Ce document présente l'état zéro des indicateurs de suivi du Scot de l'Agglomération lyonnaise, énumérés et présentés dans la partie précédente.

Cet état zéro correspond à la date d'approbation du Scot (2010). Il a pour objet de servir de point de départ et de référence pour la mesure et l'analyse des évolutions du territoire **au regard des orientations du Scot** qui seront effectuées dans le cadre d'un bilan à trois ans (2013) et d'une évaluation à six ans (2016).

Quelques indicateurs n'ont pas pu être mobilisés pour cause d'indisponibilité de données fiables. Cet état zéro sera donc complété au fur et à mesure de leur production (principalement en 2012).

MODE D'EMPLOI

Les **résultats de l'état zéro** des indicateurs en 2010 (nombre, carte, tableau) figurent à la suite du numéro et du titre de l'indicateur. Lorsque cela est possible, ils sont mis en évidence, **en gras** dans le texte.

Les explications concernant la nature des indicateurs et les rappels relatifs aux orientations du Scot figurent dans la Partie 1 du document.

La **notion d'agglomération** évoquée dans ce document renvoie au périmètre des 73 communes constitutives du périmètre du Scot.

Les termes renvoyant à des **notions développées spécifiquement dans le Scot** figurent en italique, suivi du symbole *.



LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

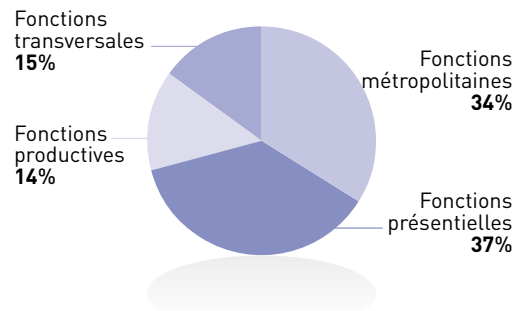


DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 Évolution du nombre d'emplois par fonctions

En 2008, l'agglomération regroupe **682 000 emplois** répartis comme suit par grandes fonctions.

Évolution du nombre d'emplois par fonctions

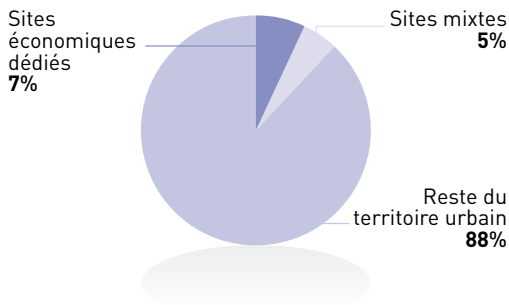


On recense sur le territoire de l'agglomération environ **1 500 emplois agricoles** en 2008.

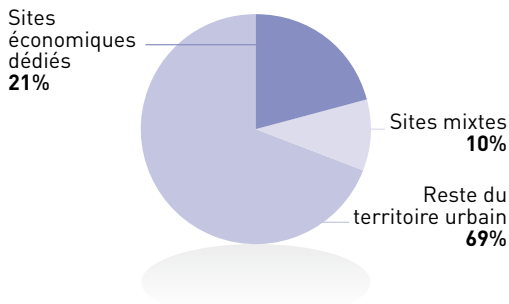
Source : recensement de la population 2008 (Insee)

2 Évolution de l'activité dans les différents types de territoires économiques

Répartition territoriale des établissements



Répartition territoriale des emplois



Source : fichier Sirene (Insee) - janvier 2011

3 Surfaces disponibles dans l'enveloppe des espaces dédiés à l'accueil d'activités économiques

Dans les sites économiques dédiés*, on recense en 2010 environ **1 600 ha disponibles** hors les potentiels de développement sur la plateforme aéroportuaire (d'après les éléments contenus dans l'Avant-Projet de Plan Masse de la plateforme, on peut estimer les surfaces potentiellement consacrées aux activités économiques à environ 240 hectares).
À titre d'élément de comparaison, les zonages à urbaniser à vocation économique dans les POS et PLU en vigueur à la date d'approbation du Scot représentent **environ 2 000 ha**.

Sources : cadastre, photo aérienne, visites terrain

4 Surfaces et localisation des bâtiments logistiques

Le parc immobilier logistique de l'agglomération représente en 2010 une **surface utile totale de 1 800 000 m²**.

Environ **900 000 m²** sont implantés dans les espaces bénéficiant d'une desserte multimodale* identifiés dans le Scot, soit la moitié du parc total.

Source : Cecim

5 Surfaces et localisation des bureaux

Le parc immobilier de bureaux de l'agglomération représente en 2010 **une surface utile totale de 5 200 000 m²** dont :

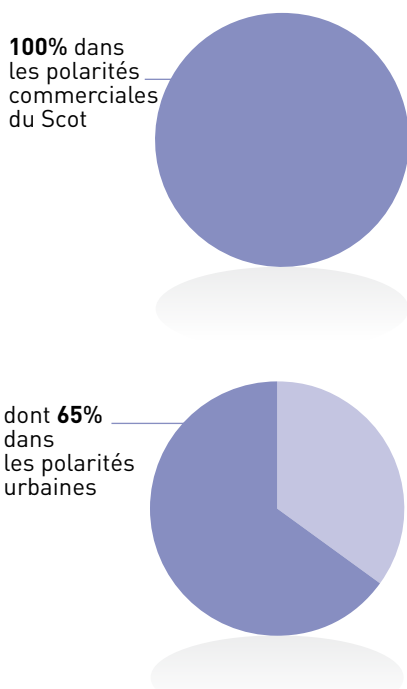
- **4 600 000 m² au sein des polarités urbaines** (dont 3 500 000 m² dans la polarité Lyon-Villeurbanne) ;
- **2 450 000 m² au sein des sites métropolitains*** identifiés dans le Scot ;
- **61 000 m² dans les grands projets de ville*** identifiés dans le Scot (Ville nouvelle à Rillieux-la-Pape, la Duchère à Lyon, Terrailon et Parilly à Bron, Alpes Bellevue à Saint-Priest, les Minguettes à Vénissieux, les Vernes et Centre à Givors).

Source : Cecim



6 Localisation et surfaces des commerces autorisés

En 2010, la CDAC a accordé **13 avis favorables** pour la création ou l'extension de surfaces commerciales supérieures à 1 000 m², pour une surface totale supplémentaire de **29 000 m²**. Tous ces projets sont situés dans des *pôles commerciaux** ou des *polarités urbaines** selon la répartition suivante (en surface de vente).

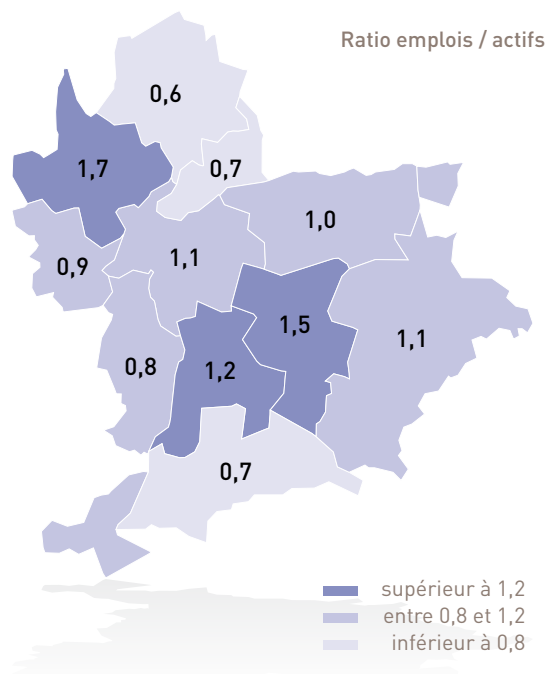


Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services

MULTIPOLARITÉ

7 Équilibre emplois/actifs

Globalement le ratio emplois/actifs à l'échelle de l'agglomération est de **1,1** en 2008. Il s'échelonne entre 0,6 et 1,7 entre les différents bassins de vie*.



Source : recensement de la population 2008 (Insee)

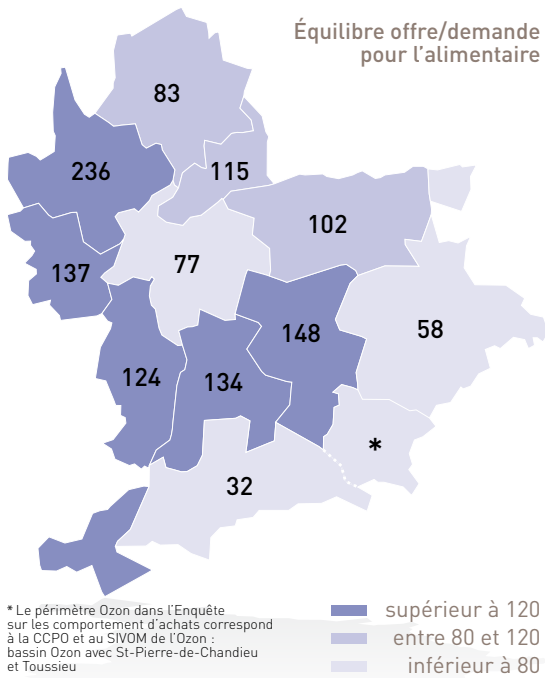
8 Part des équipements et des services représentatifs présents au sein des polarités urbaines

Part des équipements situés au sein des :	Pôle emploi	Hyper-marché	Super-marché	Collège	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Établissement de santé de court séjour	Personnes âgées : hébergement	Bassin de natation	Cinéma	TOTAL
Polarités urbaines* (y compris Lyon-Villeurbanne)	100 %	80 %	83 %	90 %	96 %	85 %	83 %	80 %	88 %	86 %
Polarités urbaines* (hors Lyon-Villeurbanne)	100 %	77 %	71 %	80 %	85 %	67 %	65 %	68 %	77 %	73 %

Source : base Permanente des Équipements 2010 (Insee), Observatoire du cinéma de l'agglomération lyonnaise, Agence d'urbanisme

9 Équilibre offre/demande commerciale pour l'alimentaire

Globalement le ratio offre/demande à l'échelle de l'agglomération est de **101**.
Il s'échelonne entre 32 et 236 entre les différents bassins de vie*.



Source : enquête sur les comportements d'achat des ménages 2006 (CCI de Lyon)

RAYONNEMENT

10 Classement de l'attractivité de l'agglomération

L'agglomération lyonnaise est classée **19^e** au classement Cushman & Wakefield 2010.
Source : Cushman & Wakefield (European Cities Monitor)



LES INDICATEURS LIÉS À L'HABITAT

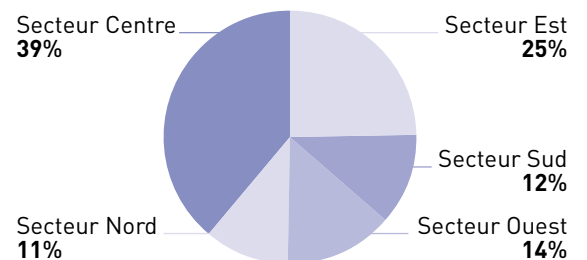


PRODUCTION DE LOGEMENTS

11 *Nombre de logements construits*

En 2010, **9 350 logements** ont été construits dans l'agglomération, répartis territorialement selon le schéma ci-dessous :

Répartition territoriale des logements construits en 2010

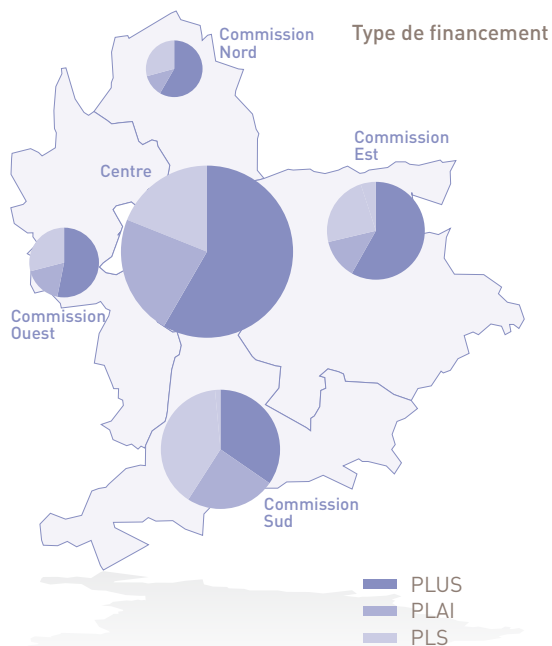


Source : sit@delz (Dreal Rhône-Alpes) - Logements commencés en 2010

12 *Nombre de logements sociaux financés*

Nombre de logements financés en 2010

Commissions	TOTAL	Part PLUS-PLAI
Centre	2261	81%
Est	837	75%
Nord	362	71%
Ouest	541	71%
Sud	1151	60%
TOTAL	5152	74%



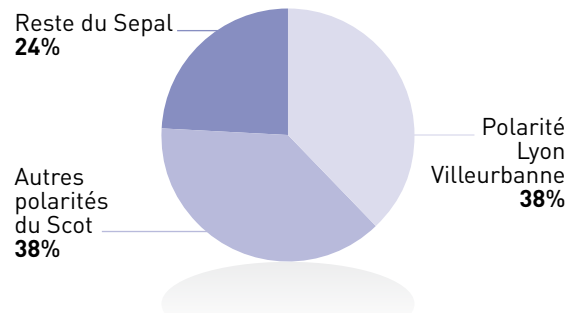
Source : état des décisions de financement en 2010 (DDT du Rhône)

MULTIPOLARITÉ

13 *Logements autorisés dans les lieux prioritaires du développement urbain*

En 2010, **76%** des logements autorisés dans l'agglomération l'ont été dans les polarités urbaines* du Scot.

Répartition territoriale des logements autorisés en 2010



Source : sit@del 2 (Dreal Rhône-Alpes) à la commune, base de données à la parcelle à définir

> Pour cause de fiabilité très insuffisante des données mobilisables, l'indicateur concernant les secteurs des gares et les corridors urbains* n'a pas pu être calculé à ce jour. Il fera en 2012 l'objet de travaux au sein de l'Observatoire partenarial de l'Habitat pour aboutir à la constitution d'indicateurs stabilisés et adaptés au suivi du Scot.

14 *Part du logement social dans le parc total de logements*

> Les données de l'état zéro sont en cours de collecte et seront délivrées ultérieurement.

Source : inventaire SRU et RPLS



ÉCONOMIE DE L'ESPACE, INTENSIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

15 *Part de logements construits en renouvellement et en extension*

> Pour cause de fiabilité très insuffisante des données mobilisables, cet indicateur n'a pas pu être calculé à ce jour. Il fera en 2012 l'objet de travaux au sein de l'Observatoire partenarial de l'Habitat pour aboutir à la constitution d'un indicateur stabilisé et adapté au suivi du Scot.

Source : PLU, Spot Thema, base de données à la parcelle à définir

16 *Densité de l'urbanisation résidentielle*

> Pour cause de fiabilité très insuffisante des données mobilisables, cet indicateur n'a pas pu être calculé à ce jour. Il fera en 2012 l'objet de travaux au sein de l'Observatoire partenarial de l'habitat pour aboutir à la constitution d'un indicateur stabilisé et adapté au suivi du Scot.

Source : à définir.

ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE

17 *Population*

Entre 1999 et 2008, l'agglomération a gagné 91 000 habitants. Cela représente une évolution annuelle de 0,7%, issue du solde naturel. En effet, le solde migratoire sur la même période a été de - 0,1% par an.

	Population au 1 ^{er} janvier 2009	Part
Total Sepal	1 343 243	100 %
• Au sein des polarités urbaines* dont :	1 091 136	81 %
- au sein de la polarité Lyon-Villeurbanne	624 554	46 %
- au sein des polarités hors Lyon-Villeurbanne	466 582	35 %
• Hors polarités urbaines*	252 107	19 %

Source : recensement de la population 2009 (Insee)



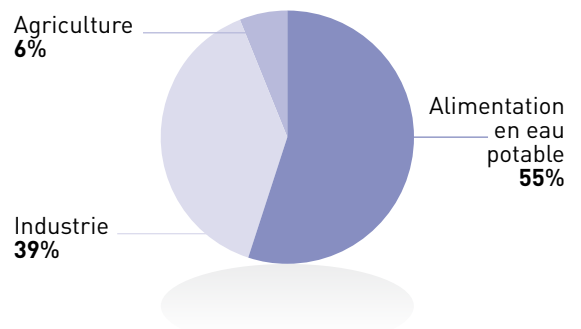
LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

18 *Volumes d'eau prélevés par usage et par ressource*

En 2009, **191,1 millions de m³** d'eau ont été pompés dans les nappes de l'agglomération, selon la répartition d'usages figurée ci-dessous. À noter en complément que **19 millions de m³ d'eau sont pompés dans les eaux superficielles** pour un usage industriel.



Source: catalogue des données techniques issues des processus de redevance (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse)

19 *Surfaces artificialisées dans les périmètres de protection des captages*

En 2010, on compte **900 hectares d'espaces artificialisés** dans les périmètres de protection rapprochée des captages, soit **31 %** des surfaces correspondantes.

Source: Spot Thema 2010



20 *Volume de matériaux exploités dans les carrières*

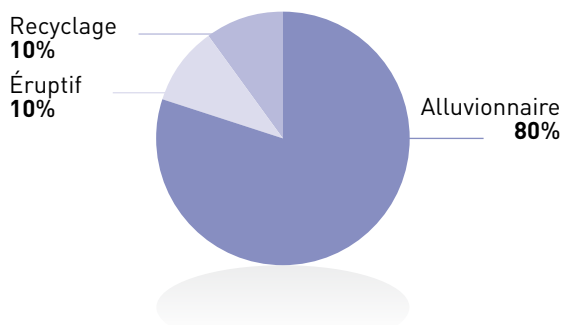
En 2010, **3,11 millions de tonnes** de matériaux ont été exploités sur le périmètre de l'agglomération, essentiellement en alluvionnaire.

Source: Dreal Rhône-Alpes

21 *Part de matériaux utilisés dans la construction*

En 2010, **7,07 millions de tonnes** de matériaux ont été utilisés dans la construction. Les types de matériaux utilisés sont représentés sur le graphique ci-dessous.

> L'origine des matériaux utilisés sera présentée ultérieurement (données en cours d'analyse).



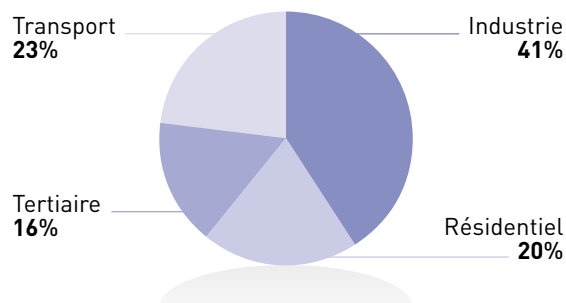
Source: Unicem

QUALITÉ DE L'AIR ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

22 *Consommation énergétique du territoire*

En 2008, la consommation énergétique globale sur le territoire de l'agglomération est d'environ **3,5 Mtep**, répartis comme suit par secteurs.

> Le secteur Industrie prend également en compte la production d'énergie (données en cours d'analyse).



Source: Air Rhône-Alpes

23 *Production d'énergie renouvelable*

> Les données concernant l'agglomération en 2010 sont en cours de collecte par l'OREGES.

Source: Oreges

24 *Réseaux de chaleur*

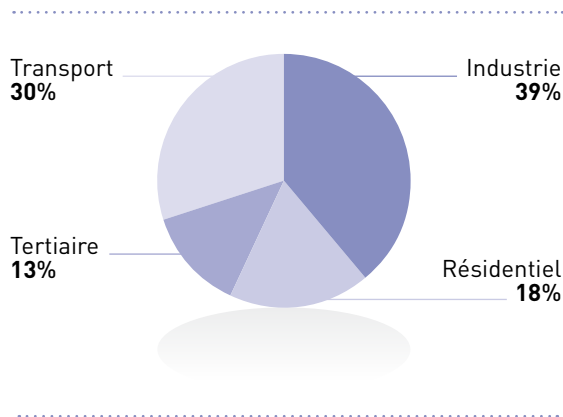
En 2010, environ **100 000 équivalents logements** sont reliés aux réseaux de chaleur publics.

Source: Grand Lyon

25 Émissions de gaz à effet de serre

Environ **8 millions de tonnes équivalent CO₂** ont été émises sur le territoire de l'agglomération lyonnaise en 2008, répartis comme suit par secteurs :

Source : Air Rhône-alpes

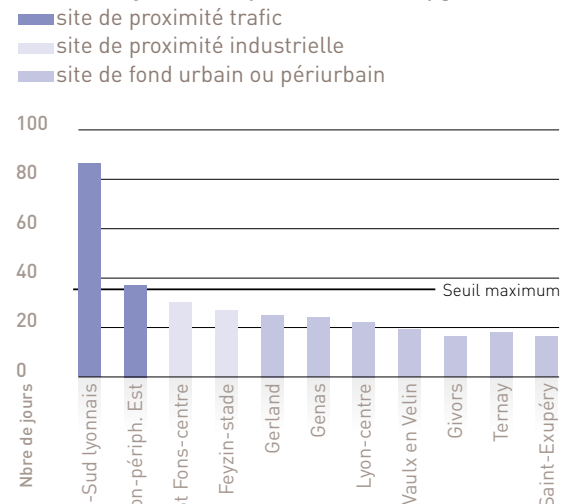


26 Qualité de l'air

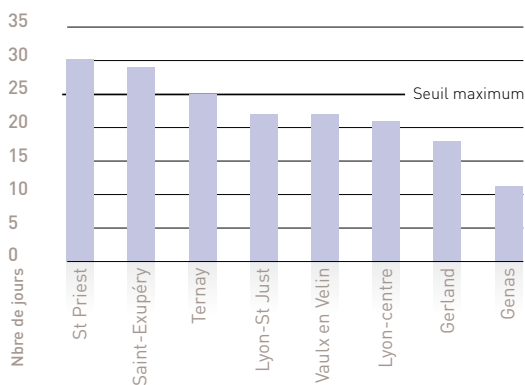
Pour la qualité de l'air, l'année 2010 a été une année plutôt calme en termes d'épisodes de pollution de l'air (conditions climatiques). Néanmoins, les capteurs situés à proximité des axes routiers les plus importants ont connu des dépassements réguliers des seuils réglementaires pour les particules fines (PM¹⁰) et le dioxyde d'azote (NO₂) (cf. graphes ci-dessous) pouvant atteindre plus du double de ces valeurs. La concentration d'ozone (O₃) mesurée sur l'agglomération a quant à elle atteint ou dépassé le seuil réglementaire pour trois capteurs sur les huit installés dans l'agglomération.

Source : Air Rhône-Alpes

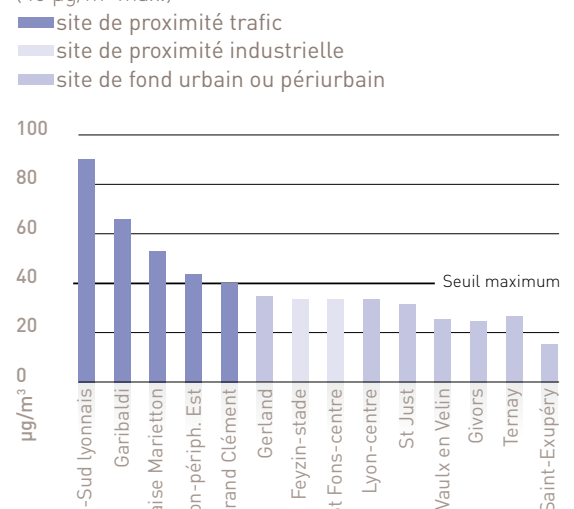
Particules fines 2010 (PM¹⁰)
Nombre de jours de dépassement de 50 µg/m³



Ozone (O₃)
Nombre de jours de dépassement du seuil de 120 µg/m³



Moyenne annuelle dioxyde d'azote (NO₂ 2010)
(40 µg/m³ max.)





LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE VIE

27 *Population soumise à un risque naturel ou technologique*

À partir des périmètres de risques identifiés en décembre 2010, on peut considérer que :

- **30%** de la population est soumise à un **risque d'inondation**
- **2%** de la population est soumise à un **risque technologique**
- **9%** de la population est soumise à un **risque de glissement de terrain**.

Globalement, **39%** de la population de l'agglomération est soumise à **au moins un risque**.

Source : Agence d'urbanisme, Spot Thema, Recensement de la population 2008 (Insee), DDT du Rhône

28 *Part de la population exposée à des nuisances sonores*

> Une nouvelle cartographie du bruit est nécessaire pour fournir des données actualisées. Elle est programmée en 2012 et ses résultats seront diffusés dès qu'ils seront disponibles.

Source : cartographie du bruit (Acoucité)

29 *Zones calmes*

> Une nouvelle cartographie du bruit est nécessaire pour fournir des données actualisées. Elle est programmée en 2012 et ses résultats seront diffusés dès qu'ils seront disponibles.

Source : cartographie du bruit (Acoucité)

30 *Production des déchets*

En 2010, environ **310 kg de déchets par habitant** ont été produits.

Source : base Sindra

31 *Valorisation des déchets*

En 2010, le taux de valorisation des ordures ménagères et apparentées a été de **93%**, correspondant à un taux de **65% pour la valorisation énergie** et de **28% pour la valorisation matière**.

Source : base Sindra



LES INDICATEURS LIÉS À L'ARMATURE VERTE



PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

32 Surface des zones naturelles dans les PLU

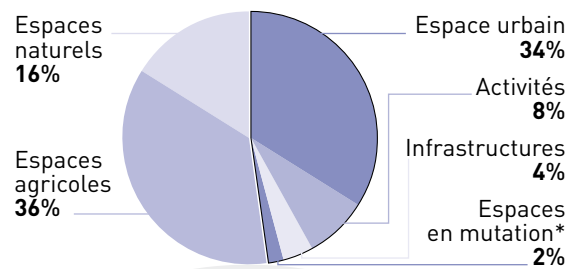
À la date d'approbation du Scot, les zonages des documents d'urbanisme en vigueur (POS et PLU) correspondant aux zones naturelles (N) et agricoles (A) représentent **52% du territoire du Sepal**.

Source : recollement des PLU

33 Artificialisation des sols

Indépendamment de leur statut réglementaire dans les PLU, **la part des espaces artificialisés s'élève à 48% en 2010** et l'occupation physique du territoire correspond aux ratios suivants :

Source : Spot Thema



* Carrières, décharges, chantiers et espaces libres urbains.



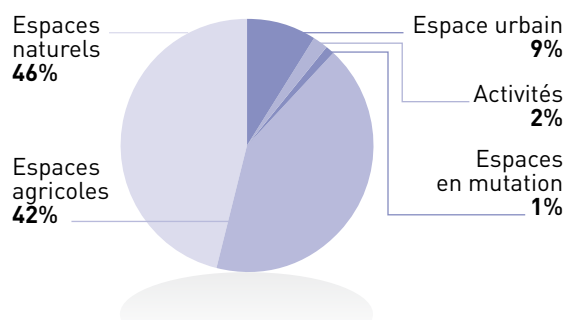
34 *Espaces naturels inventoriés*

Les *noyaux de biodiversité** identifiés dans le Scot représentent environ **15 000 hectares** au sein de l'armature verte du Scot, soit **44 %** de sa surface.

Noyaux de biodiversité et armature verte du Scot



L'occupation physique en 2010 des espaces naturels inventoriés est la suivante :



Source : Conseil général du Rhône, Région Rhône-Alpes

35 *Coupures vertes délimitées*

> Le suivi des *coupures vertes délimitées** dans le Scot (pages 130 à 144 du Dog) est effectué par des relevés photographiques réguliers. Il fait l'objet d'un document spécifique joint en Annexe 1 permettant de visualiser l'état zéro de ces coupures et leur évolution dans le temps.

Source : visite terrain

VALORISATION DE L'ARMATURE VERTE

36 *Fonction économique agricole*

Au-delà de l'emploi agricole (cf. indicateur n°1), les surfaces occupées par l'agriculture représentent **59 % de la surface de l'armature verte*** du Scot.



Source : Spot Thema 2010

37 *Fonction récréative*

> Au-delà des principes de *cheminements de loisirs et de découverte** cartographiés en page 96 du Dog, le suivi dans le temps de leur aménagement nécessite une approche fine en lien avec les communes et intercommunalités concernées : la mise en place de ce dispositif de suivi se fera en 2012.

NATURE EN VILLE

38 *Végétalisation du territoire urbanisé*

> Le suivi de la végétalisation du territoire urbanisé nécessite de disposer d'une photo-interprétation très précise du territoire que ne permet pas Spot Thema. Une telle base de données a fait l'objet d'une commande et ne sera disponible qu'en 2012. Le taux d'emprise végétale du territoire urbanisé du Sepal sera donc calculé à cette échéance.



LES INDICATEURS LIÉS AUX DÉPLACEMENTS

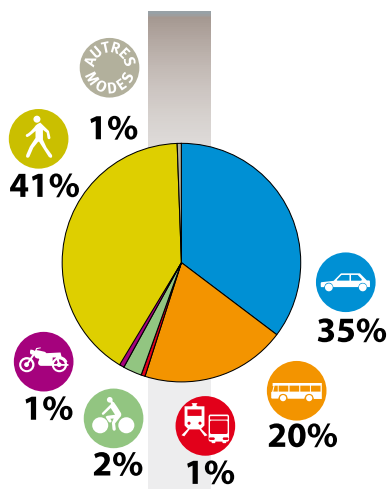


ÉVOLUTION MODALE DES DÉPLACEMENTS DE PERSONNES

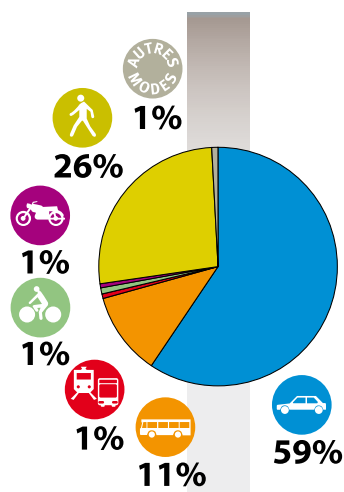
39 *Parts modales
dans les déplacements
des habitants*

Répartition modale des déplacements des habitants en 2006 selon leur lieu de résidence

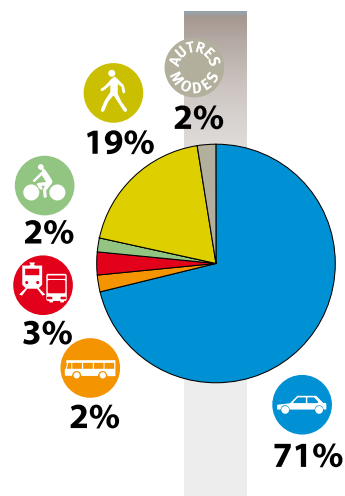
Lyon, Villeurbanne



Reste du Grand Lyon 2006 (hors Givors-Grigny)



Sud et Est de l'agglomération lyonnaise



Source : enquête ménages déplacements 2006 (Sytral)

40 Fréquentation des transports collectifs

En 2010, on recense **288 voyages par habitant et par an** sur le réseau TCL, soit un total de 382 375 000 voyages annuels (par rapport à la population 2008 du Sepal). Sur le réseau du Conseil général du Rhône, on dénombre environ **1 740 000 voyages par an sur les lignes régulières et 50 000 en transport à la demande.**

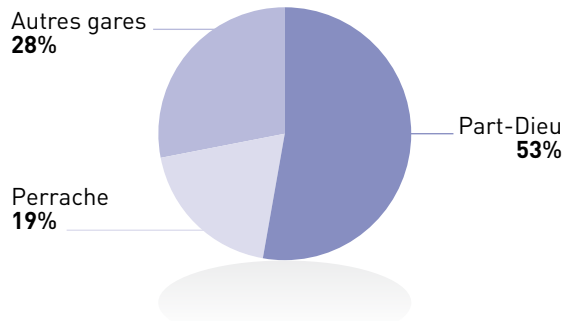
Source : Sytral, Conseil général du Rhône

41 Fréquentation des TER

En 2010, on recense **environ 89 000 montées-descentes** chaque jour dans les 34 gares TER* de l'agglomération lyonnaise. À elles seules ← les gares de Part-Dieu et Perrache représentent près des trois quarts de cette fréquentation (TER uniquement).

* Lyon-Saint Exupéry n'est desservie que par des TGV

Fréquentation TER quotidienne



Source : Région Rhône-Alpes

42 Trafic vélo

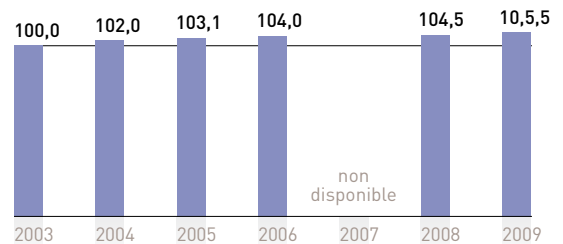
En octobre 2010*, on recensait **10 200 cyclistes** franchissant ces points de comptage. Ils étaient 3 600 en 2000.

* Le mois d'octobre correspond au pic annuel de trafic vélo

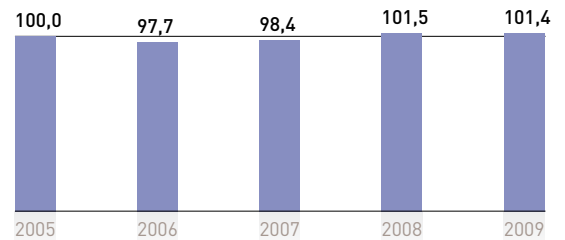
Source : Grand Lyon

43 Trafic automobile

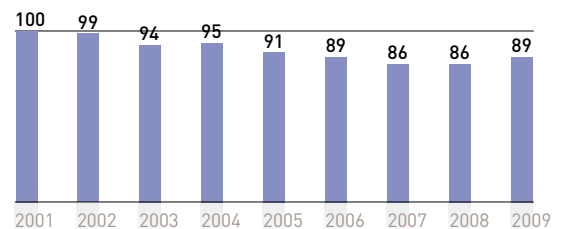
Évolution de la somme du Trafic Moyen Journalier Tous Véhicules sur le cordon « agglomération » (cf. cartographie p. 23) base 100 en 2003



Évolution de la somme du Trafic Moyen Tous Véhicules en Jour Ouvrable sur le cordon « centre » (cf. cartographie p. 23) base 100 en 2005



Évolution de la somme du Trafic Moyen Tous Véhicules en Jour Ouvrable sur le cordon « hypercentre complet » (cf. cartographie p. 23) base 100 en 2001



> Pour des questions organisationnelles, les données 2010 n'ont pas pu être renseignées pour les cordons de l'hypercentre et de Lyon-Villeurbanne. L'indicateur est donc renseigné jusqu'en 2009 mais il pourra l'être pour 2011 et ultérieurement.

Source : Coraly, Grand Lyon, Conseil général du Rhône



DESSERTE DU TERRITOIRE

44 Réseau structurant de transports collectifs

En décembre 2010, on dénombre sur l'agglomération, pour ce qui concerne le réseau métropolitain* :

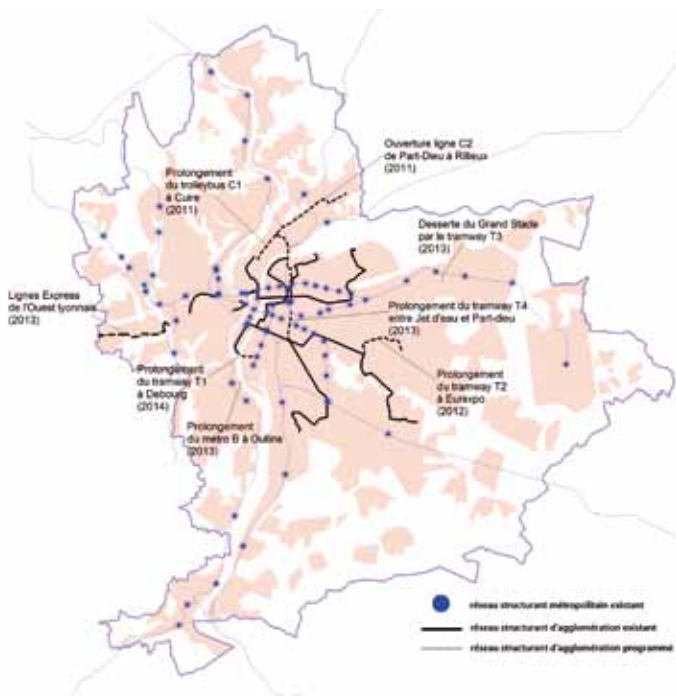
- 35 gares et 148 km de voies ferrées ;
- 35 stations et 27,6 km de métro (1 station supplémentaire et 1,8 km programmés) ;
- 10 arrêts et 21,6 km de tramway express (1 arrêt et 800 m programmés).

Pour le réseau d'agglomération* :

- 3,7 km de funiculaire (y compris métro C) ;
- 34,7 km de tramway (7 km programmés) ;

Transports collectifs

État à décembre 2010 du réseau métropolitain et du réseau d'agglomération (existant et programmé)



> Les éléments constitutifs du réseau métropolitain* et du réseau d'agglomération* de transports collectifs correspondent aux définitions exposées en page 114 du DOG et aux éléments représentés sur les cartes des pages 116 et 118.

Source: Sytral

45 Population et emplois desservis par les transports collectifs

On dénombre :

- 42 % de la population et 46 % des emplois dans les corridors urbains* ;
- 53 % de la population et 58 % des emplois autour des gares ;
- 67 % de la population et 69 % des emplois au sein de ces deux périmètres cumulés.

Source: Sytral, Recensement de la population 2008 (Insee), Sirene 2010 (Insee), Spot Thema

46 Aménagements cyclables

Sur le Grand Lyon, en 2010, on recense 400 km de réseau cyclable, 5500 arceaux et 420 emplacements de stationnement en parcs publics.

> Indicateurs partiels : ils devront être complétés sur les autres intercommunalités.

Source: Grand Lyon

47 Espaces partagés

Sur le Grand Lyon, en 2010, on compte 140 km d'axes aménagés en zone 30. On ne compte pas de zone de rencontre.

> Indicateurs partiels : ils devront être complétés sur les autres intercommunalités.

Source: Grand Lyon

48 Stationnement automobile

En 2010, on compte :

- 19 800 places de stationnement en parcs publics concédés par le Grand Lyon
- 124 500 places de stationnement sur voirie dans le Centre (Lyon et Villeurbanne)
- 7 340 places de stationnement en parc relais
- 9 700 places de stationnement au niveau de la plateforme aéroportuaire de Lyon-Saint Exupéry.

Source: Grand Lyon, CCEL, CCPO, communes

ÉVOLUTION MODALE DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

49 *Logistique intermodale*

Sur l'agglomération, on compte deux espaces logistiques multimodaux :

- **Le Port Lyon Édouard Herriot où 156 000 EVP*** ont été traités en 2010, soit 45% de la capacité de l'équipement (la capacité est cependant fortement limitée par la saturation des voies routières d'accès).
- **La plateforme multimodale de Vénissieux Saint-Priest où 140 000 EVP*** ont été traités en 2010, soit 60% de la capacité de l'équipement.

* EVP : Équivalent Vingt Pieds

Source : Région urbaine de Lyon

MULTIPOLARITÉ

50 *Distance des déplacements domicile-travail*

La distance moyenne des déplacements entre le domicile et le lieu de travail des habitants de l'agglomération en 2008 est de **5,7 km**.

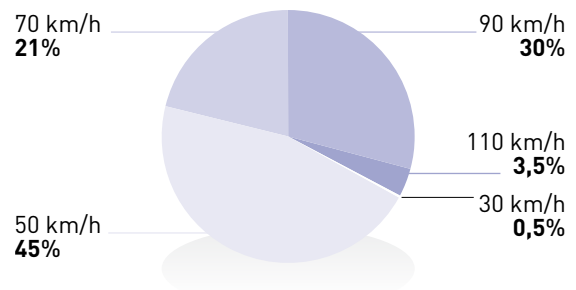
Si on considère uniquement les déplacements effectués en dehors de la commune de résidence (65% des déplacements), cette moyenne passe à **7,8 km**.

Source : recensement de la population 2008 (Insee) - Distances à vol d'oiseau entre communes - Distances théoriques pour les déplacements internes aux communes (et arrondissements) dépendant de leur surface totale.

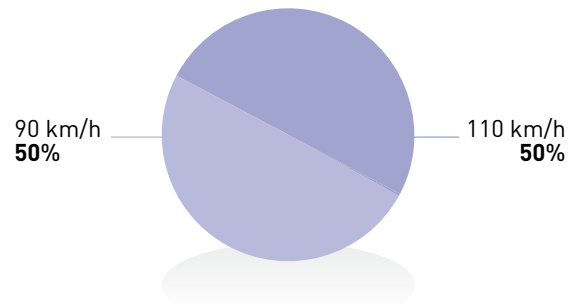
INTÉGRATION URBAINE DES INFRASTRUCTURES

51 *Vitesses autorisées*

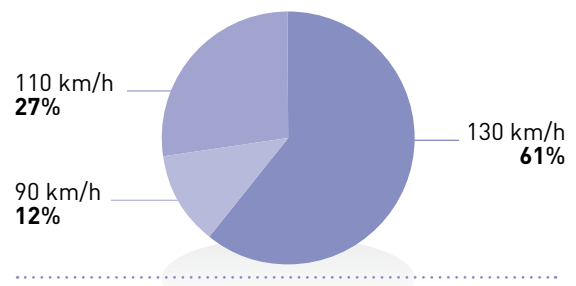
Répartition des vitesses maximales autorisées en 2010 sur le **réseau d'agglomération** (193 km)
cf. cartographie p. 23



Répartition des vitesses maximales autorisées en 2010 sur le **réseau métropolitain** (119 km)
cf. cartographie p. 23



Répartition des vitesses maximales autorisées en 2010 sur le **réseau national ou régional** (53 km)
cf. cartographie p. 23



Source : visite terrain

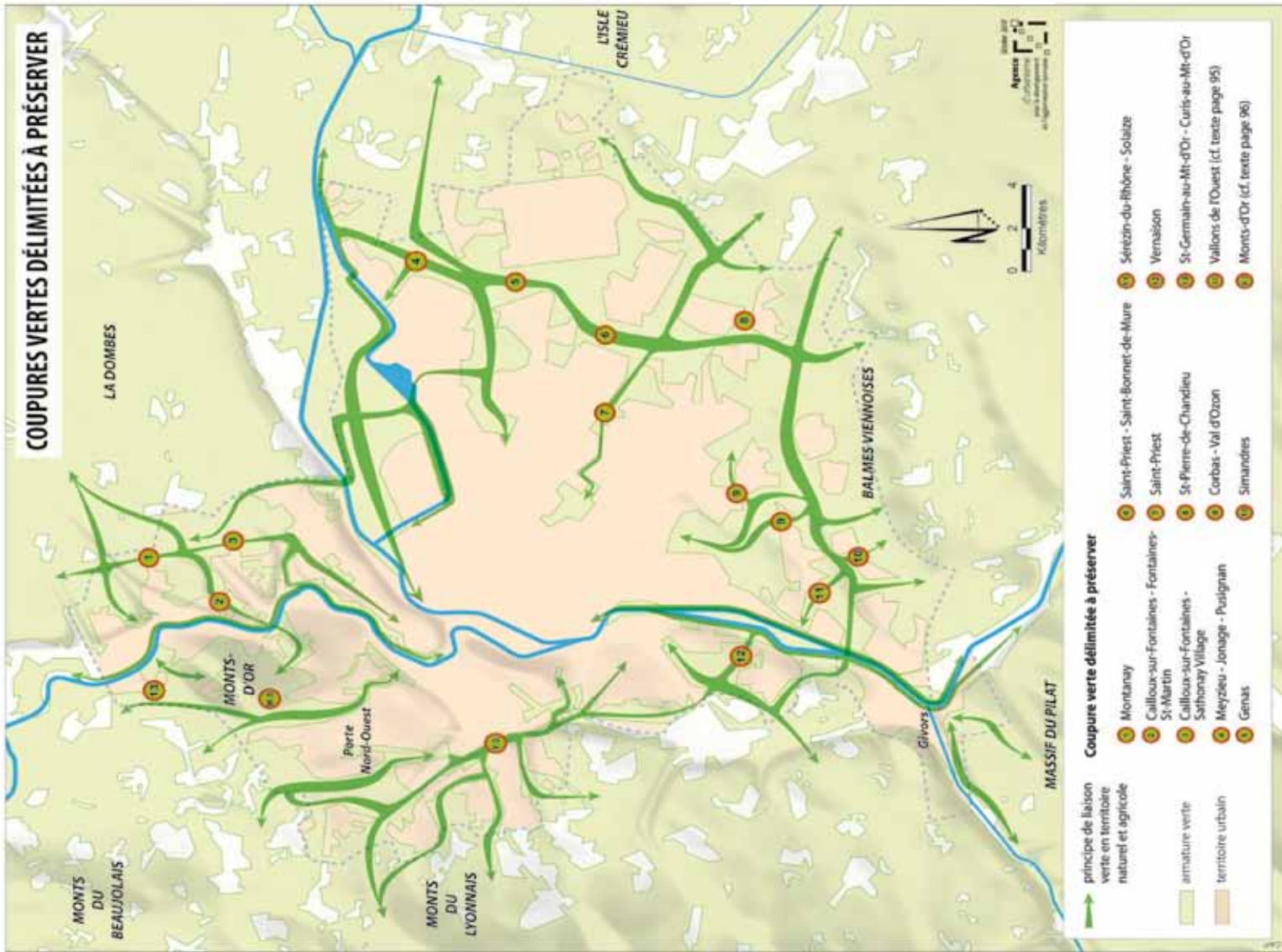
ANNEXE 1

Indicateur 35

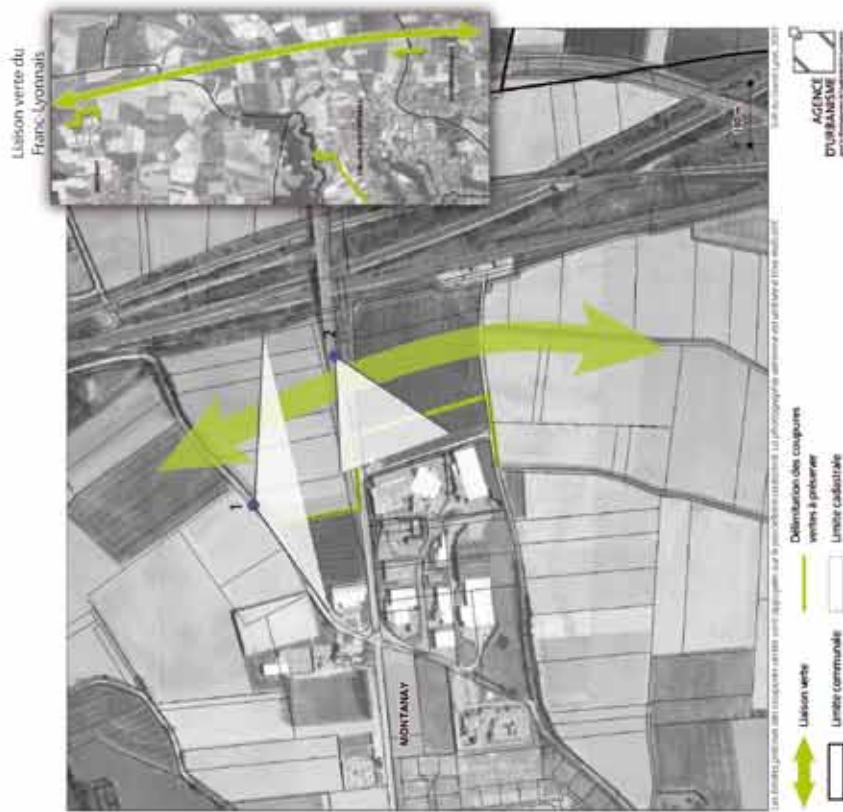
État zéro des coupures vertes délimitées

Indicateur de suivi du Scot
Corpus photographique des 13 coupures vertes délimitées

Le Scot définit les limites précises de protection stricte de 13 coupures vertes. Ce référentiel photos a pour objectif de donner à voir, en image, l'état initial de chacune de ces coupures. Cette approche terrain permettra un suivi qualitatif de l'efficacité de la protection instaurée par le Scot.



Coupure verte
Montanay



L'ensu du maintien d'une épaisseur minimum sur ce secteur (environ 300 mètres aujourd'hui) est la pérennité du corridor écologique de Montanay et à travers lui, la connexion entre le vallon des Echets et le vallon des Torrières.

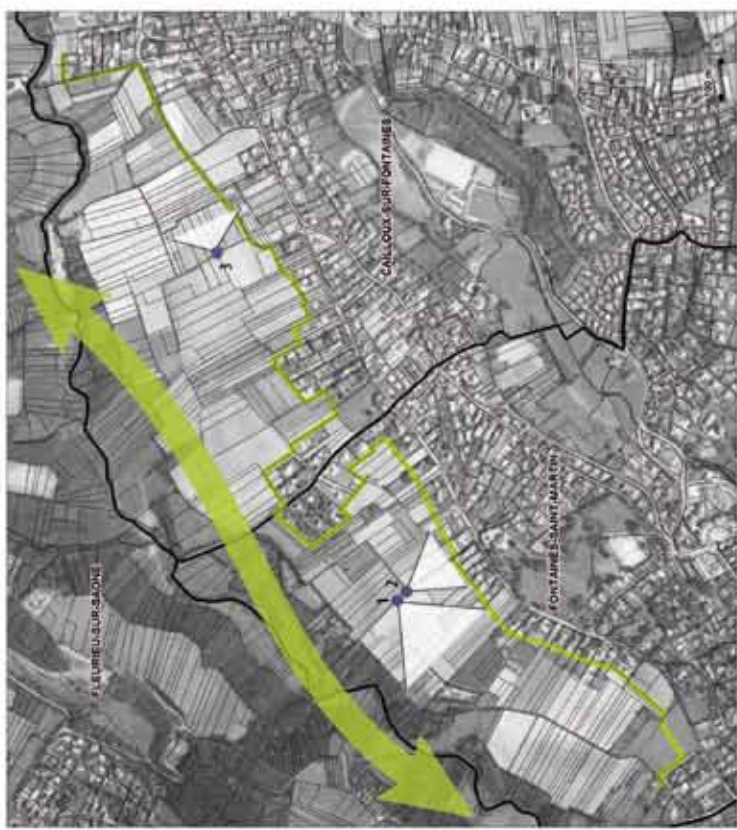


Photo prise depuis le pont de Bercat. À droite, la zone d'activités de la Croix des Hérens. Au centre et à gauche, la RD 138 et le pont sur la loge à grande vitesse.



Depuis la route des Echets, 20 mètres à l'est du pont franchissant la LGV. Vue sur la zone d'activités.

Coupure verte
Cailloux-sur-Fontaines - Fontaines-Saint-Martin



Les limites communales des communes sont indiquées sur le plan en noir. Les limites cadastrales sont indiquées en gris.

- Liaison verte
- Orientation des coupures vertes à préserver
- Limite communale
- Limite cadastrale

Nécessité de préserver de l'urbanisation le vallon des Echets.



1

Depuis le chemin des Champs en direction de l'ouest du vallon des Echets. A l'arrière-plan, le massif des Monts d'Or



2

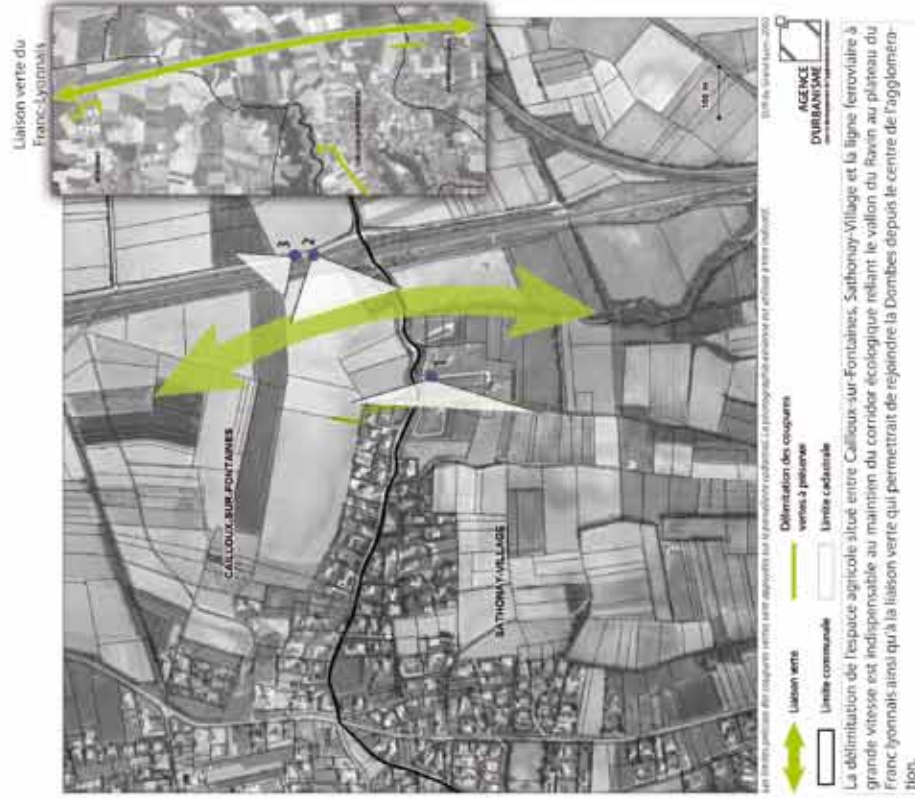
Depuis le chemin des Champs vers le bourg de Fontaines-Saint-Martin. Habitations situées en rive de la rive des Fontaines.



3

A proximité de la rue des Fontaines vers la tête de vallon. Sur la droite, le quartier du Guillemet (Cailloux-sur-Fontaines).

Coupure verte
Cailloux-sur-Fontaines - Sathonay Village



En sursaut du chemin de Bivoux, photo prise vers les bourgs de Sathonay-Village et de Cailloux-sur-Fontaines. Derrière la végétation, le front urbain.



Photo prise depuis les Buières, au droit de la commune de Cailloux-sur-Fontaines. Au premier plan, la (G),



Prise de vue : chemise des Buières, la ligne Paris-Lyon, un élément caractéristique du territoire.

Coupure verte
Meyzieu - Jonage - Pusignan



Intéret de maintenir l'espace agricole entre Meyzieu et Jonage, secteur participant à la cohérence agricole du territoire de l'est Lyonnais. Enjeu également paysager, par le maintien d'une épaisseur verte entre ces fronts urbains.
Compatibilité avec les prescriptions de la DTA en ce qui concerne la limite à l'urbanisation des communes de Meyzieu, Jonage et Pusignan. Cette limite s'appuie sur le tracé de la déviation de Meyzieu.



1 Rue Jean Jaurès, en direction de Meyzieu. À gauche, le canal de Jonage, à droite, derrière la végétation, le canal de Jonage.



2 Rue Jean Jaurès, en direction de Jonage (au centre) et de la plaine de l'Est (à droite).



3



Coupure verte
Genas



Compatibilité avec les prescriptions de la DTA en ce qui concerne les limites à l'urbanisation de la commune de Genas.



1 Intersection chemin de Moysson RD 147, en direction du quartier de la Petite Plaine à Genas.



2 Photo prise sur la RD 29, dans le prolongement de la RD 147. Le RD 29 (au centre de la photo, de gauche à droite) constitue la limite de la coupure verte.

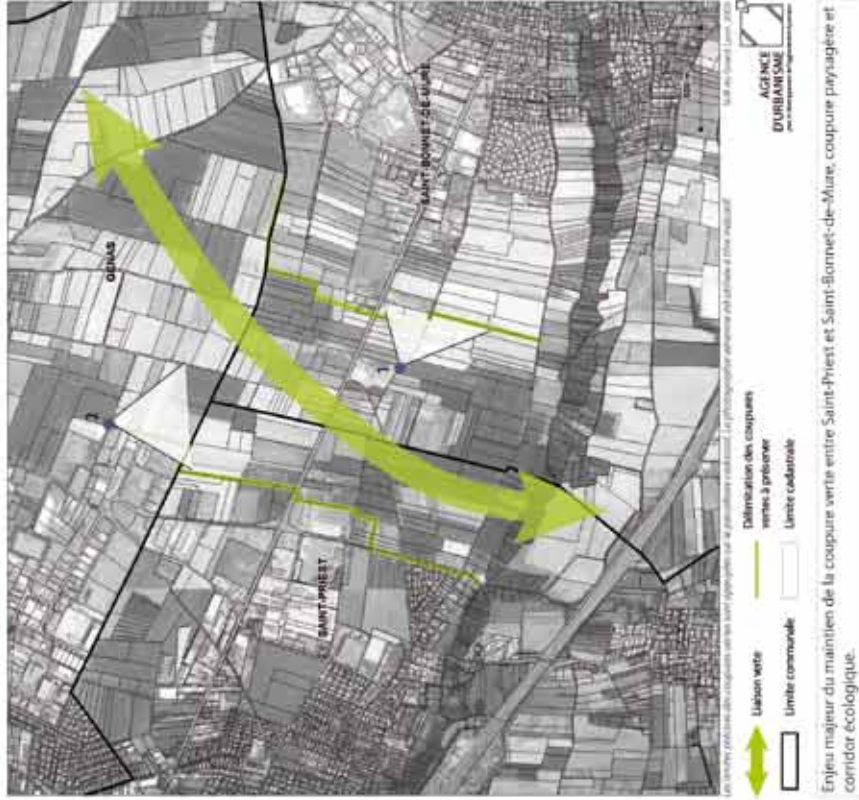


3 En contournant au rive nord de la RD 29, en direction de la plaine de l'Est. Au second plan à gauche, le pont sur de la RD 147 et la RD 302.



4 Photo prise dans le tronçon RD 147 rue Jean Baret. Entree nord de Genas. Exploitation agricole et son système d'irrigation sur la gauche.

Coupure verte
Saint-Priest - Saint-Bonnet-de-Mure

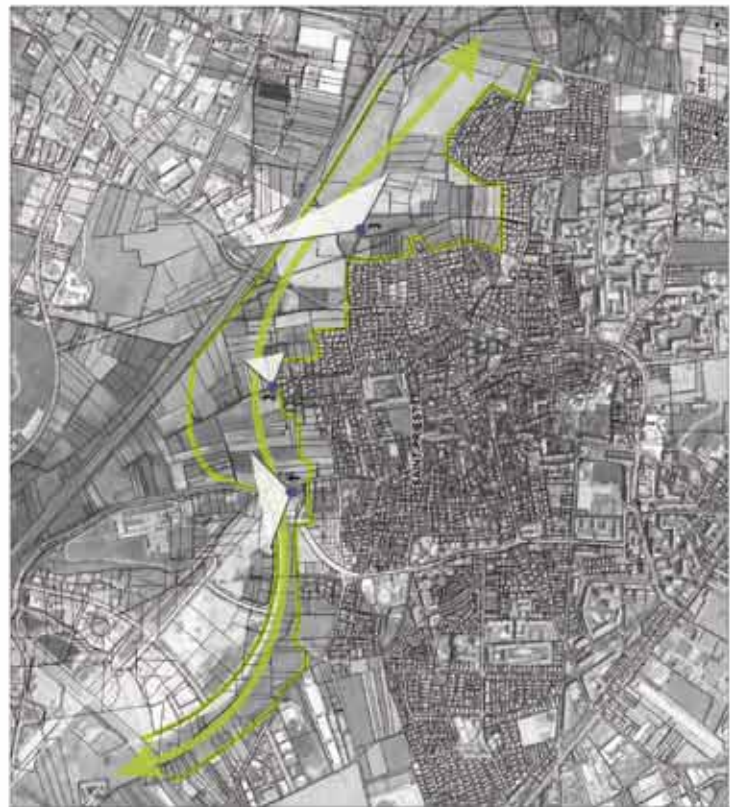


1 Chemin du Lyonnais, en direction de Saint-Bonnet-de-Mure. La limite de la coupure verte du Scot se situe entre le bâtiment allongé (depuis le point de prise de vue).



2 Entrée est de la rue Jean Perrin (2) (St-Priest), en direction de la RD 306. La photo illustre la coupure verte dans toute sa largeur.

Coupure verte
Saint-Priest



Les limites précises des espaces verts à aménager sont indiquées sur le document relatif à la photographie aérienne par couleur d'élaboration.

10/18/19/2018



Photo prise à la pointe sud du Parc du Vieux Millénaire. Au centre, la rue de l'Étoile bordée par des jardins familiaux. Sur la gauche, le sentier de l'Étoile.

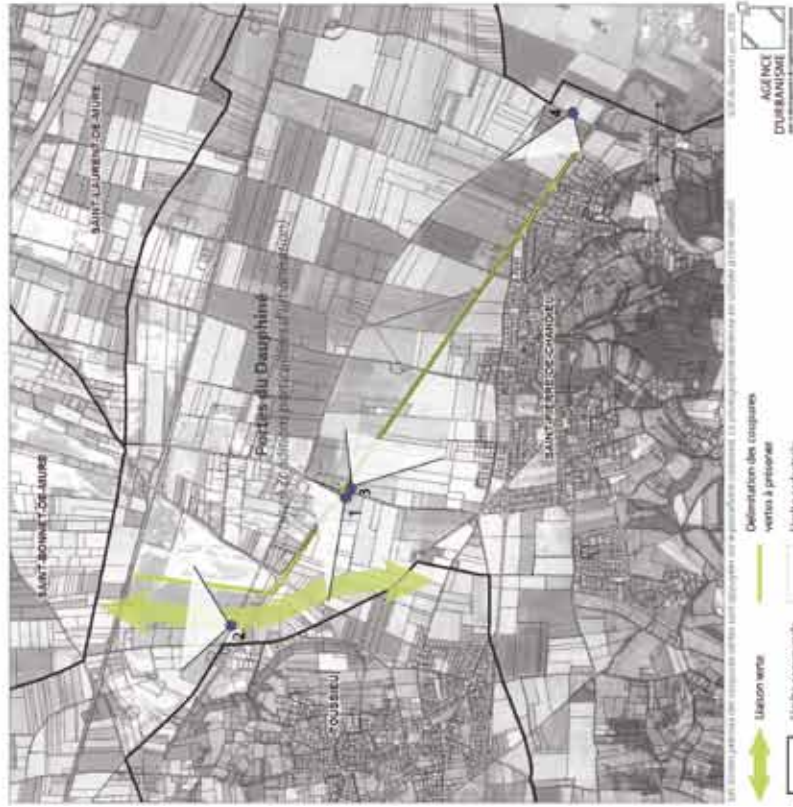


Chemin agricole perpendiculaire au chemin du Borgois, prolongement de la rue de la Déserte. Longe le quartier pavillonnaire du Petit Bois, situé le plus au nord de la commune.

Photo prise sur le chemin de Saint-Martin, en direction du nord. À l'arrière-plan, la zone d'activités de Ni-Plaine, secteur de Champ-Dois. L'habitat A63 est en contrebas, entre les champs et le parc économique.



Coupure verte
Saint-Pierre-de-Chandieu



Cette coupure verte délimitaire répond à un double enjeu :

- assurer la compatibilité avec les prescriptions de la DTA pour ce qui concerne les limites à l'abandon de la commune de Saint-Pierre-de-Chandieu, en vue de réaliser à long terme de la zone d'activités économique des Portes du Dauphiné (voir site à conditions particulières d'urbanisme « Portes du Dauphiné » page 127) ;
- préserver à cette échéance l'amature verte et la liaison verte entre Tournieu et l'espace économique des Portes du Dauphiné.



Depuis le chertis de la Masure, la route d'Heyrieux à droite. Le premier plan, la butte de Tournieu.



Depuis le chertis de la Masure, la route d'Heyrieux à gauche, en direction de Saint Pierre-de-Chandieu.



Photo prise au nord du lieu dit Logis Huet. Derrière le cordon végétal, à droite de la photo, une zone de coteaux.



Chertis de Tabus, en direction du village de Saint Pierre-de-Chandieu. Au centre de la photo, la RD 318.

Scot de l'agglomération lyonnaise
Espaces naturels et agricoles délimités



À gauche, la plaine de Corbas depuis la route de Marnières.



Photo prise chemin de Bory, angle chemin des Bicyclettes. À droite, quartier résidentiel de Corbas. À gauche et au centre, les bois de Marnières et le massif du Plat.



Photo prise Bois de Marnières en direction de l'Androuse de Corbas.



Le ruisseau des Manges à l'entrée de la zone d'activités du Buiset.

Photos - Agence d'urbanisme, Avril 2011

Coupure verte
Corbas - Val d'Ozon



Les données présentées dans ce document sont destinées à être utilisées par le gestionnaire du territoire. Le photogramètre est responsable de la qualité des données.

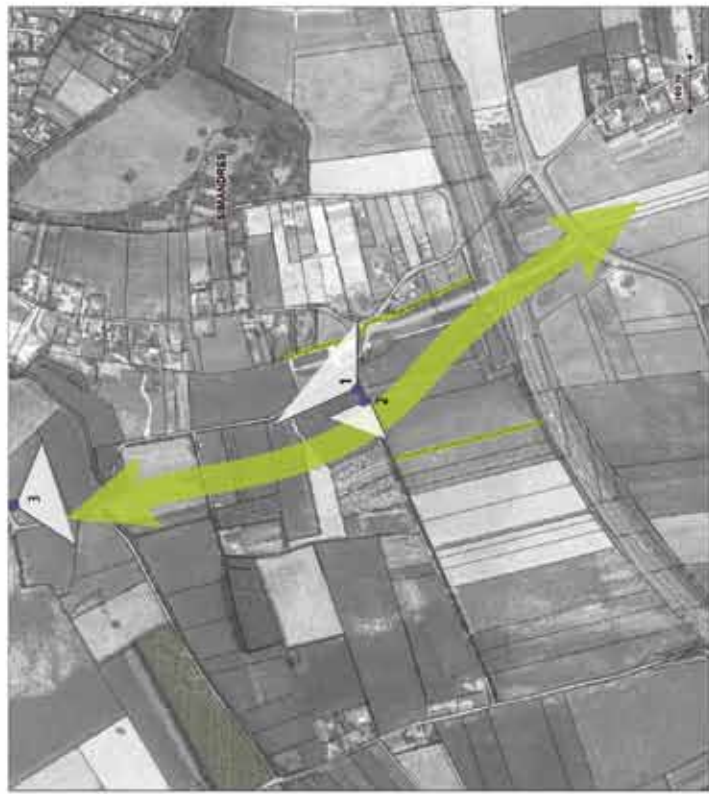
AGENCE D'URBANISME

- Liaison verte
- Délimitation des coupures vertes à pérenniser
- Limite communale
- Sensibilités écologiques (arbre non humides)

Les sensibilités environnementales de ce site sont multiples : zones humides, cressonniers classés en ZNIEFF de type 1, convergence de corridors écologiques.

Zone d'activités de la Courrière, entre route de la RD 149 (photo prise à la hauteur du n° 174 de la RD 149).

Coupure verte
Simandres



Principe de coupure verte paysagère à maintenir entre le bourg de Simandres et la future zone de Trémassat. Cette coupure accompagne une liaison verte longeant le chemin de la prairie et la route des Gardes en direction des Balmettes Vermoiseles.



1 A proximité du chemin de la Prairie, en direction des dernières habitations de Simandres, au sud du bourg.

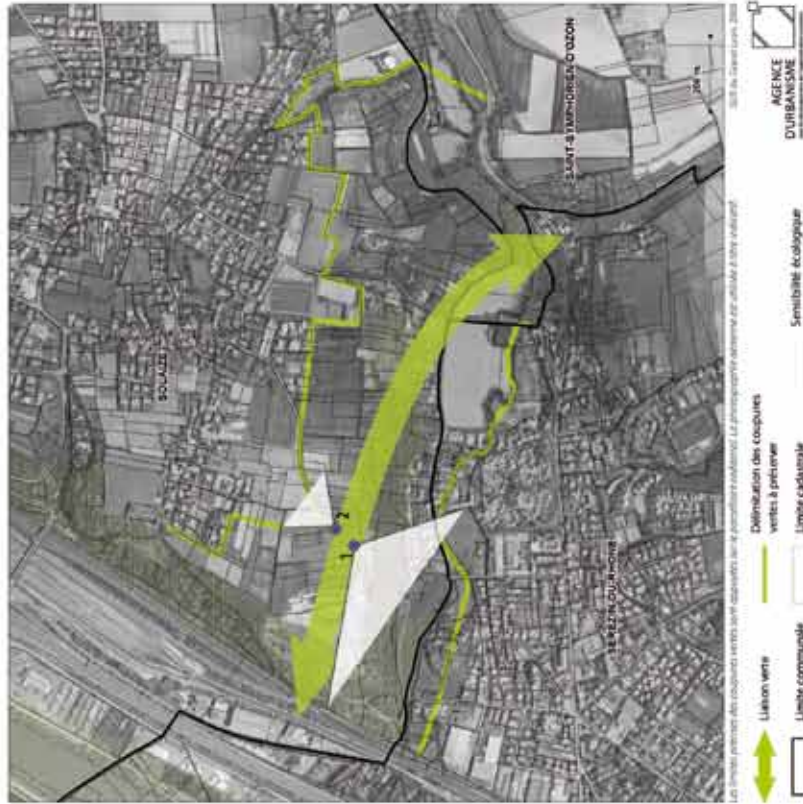


2 A proximité du chemin de la Prairie, en direction de l'ouest et des collines de Saint-Symphorien d'Ozon



3 Photo prise sur de la Bormaison - A l'angle plat, les balmettes Vermoiseles.

Coupure verte
Serezin - Solaize



La forte valeur écologique du val d'Ozon et le passage d'une liaison verte permettant de relier le secteur du Rhône aval et les marais de l'Ozon ou les Balmeis viennaises nécessitent une délimitation précise.



1. Depuis la rencontre avec Serezin du Rhône, par sur la vallée de l'Ozon, la rivière baigne de vallées et de poissins, la zone d'activités adossée à la voie ferrée industrielle. Les cotreaux cotés au sud au second plan.



2. Solaize : jardins agricoles et front carreaux, depuis le chemin Gilbert Descaettes.

Scot de l'agglomération lyonnaise
Espaces naturels et agricoles délimités



1 Chemin du Petit, en direction de la vallée du Rhône. Sur la droite, la maison de retraite de Veraison (Nouve-Saint-François-de-Salvo). Secteur dit «des Fromentines».



2 Secteur les Brulliers, chemin de la Quince d'Asse. Vue sur les extensions résidentielles d'Erigny.



3 chemin de la Quince d'Asse, la photo contre la partie nord de la coupure verte, en direction de la vallée du Rhône. Au premier plan, la rivière de Foyzelle.

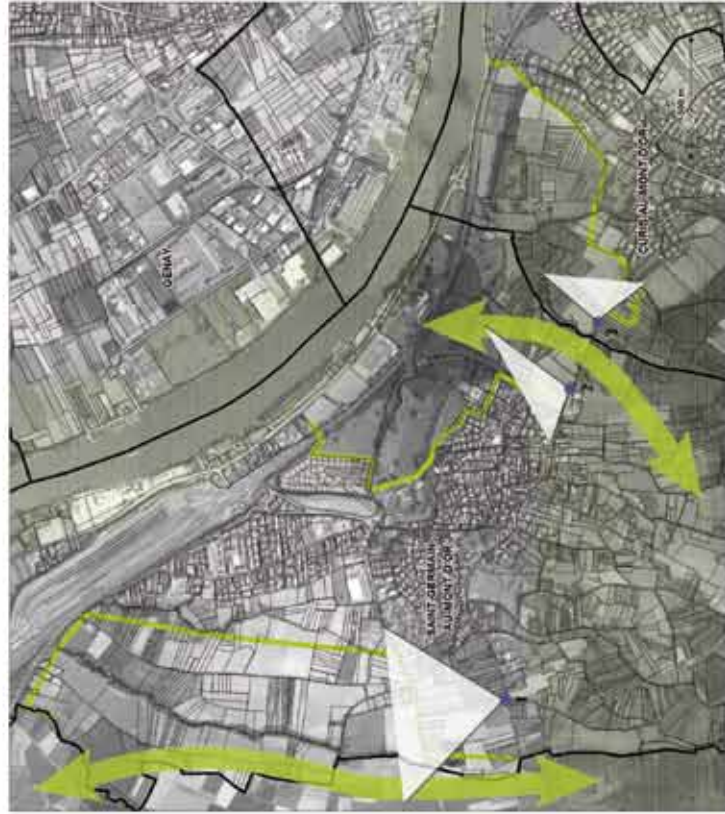
Photos : Agence d'urbanisme, décembre 2017

Coupure verte
Vernaison



Soumis à de fortes pressions urbaines, le secteur naturel et agricole de la Combe de la Fée des Eaux, ne pourra garder sa continuité avec le plateau arboricole des Etangs sans une délimitation précise du front bâti. Enjeux également sur le coteau entre ligny et Vermaisson, la délimitation précise des fronts bâtis pérenniera le corridor écologique entre le plateau des Etangs et les berges du Rhône.

Coupure verte
Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Curis-au-Mont-d'Or



La coupure verte entre Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Curis-au-Mont-d'Or est indispensable pour assurer la liaison entre le massif des Monts-d'Or et la Saône.
Compatibilité avec les prescriptions du PIS de la plaine des Chênes concernant l'ouest de la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.



1 La plaine des Chênes depuis la route de Saxe-Hautein, à la sortie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or



2 Photo prise en continu de l'ancien domaine de Champreux, rue du Linné, en direction du val de Saône



3 Liaison de Curis-au-Mont-d'Or, sur la route de Saint-Germain-Au premier puits, les bois et prairies des Bataillons - Plus loin, le val de Saône et le rebord du plateau de Franc Lyonnais.

ANNEXE 2

Sources des données mobilisées

NOM DE LA SOURCE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉTAT ZÉRO	INDICATEUR(S) MOBILISANT CETTE SOURCE
DONNÉES TRANSVERSALES		
Recensement de la population (Insee)	2008 - 2009 pour la population municipale	1, 7, 17, 27, 28, 45, 50
Sirene (Insee)	1 ^{er} janvier 2011	2, 45
Cadastre	2009	3
Photo aérienne	2007	3
Visite terrain	2011	3, 35, 51
Données Agence d'urbanisme	2010	8, 27, 50, 51
Spot Thema	2010	19, 27, 33, 36, 45
PLU des communes du Scot de l'Agglomération lyonnaise	Documents en vigueur au 1 ^{er} janvier 2011	32
DONNÉES ÉCONOMIQUES		
Base Immobilier d'entreprise	2010	5
Commission Départementale d'Aménagement Commercial	2010	6
Base Permanente des Équipements	2010	8
Observatoire du cinéma de l'agglomération lyonnaise	2010	8
Enquête sur les comportements d'achat des ménages (CCI de Lyon)	2006	9
Cushman & Wakefield (European Cities Monitor)	2010	10
DONNÉES LOGEMENTS		
Sit@del2 (Dreal Rhône-Alpes)	2010	11, 13
Décisions de financement (DDT du Rhône)	2010	12
Inventaire SRU	janvier 2010	14
DONNÉES AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES		
Catalogue des données techniques issues des processus de redevance (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse)	2009	18
Dreal Rhône-Alpes	2010	20
Données UNICEM	2010	21
Données Air Rhône-Alpes	2008 (énergie et Ges) et 2010 (qualité de l'air)	22, 25, 26
Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre Rhône-Alpes	2010	23
Réseaux de chaleur (Grand Lyon)	2010	24
Cartographie du bruit (Acoucity)	Programmée en 2012	28, 29
SINDRA (Système d'INformation des Déchets en Rhône-Alpes)	2010	30, 31
Espaces naturels inventoriés, Conseil général du Rhône, Région Rhône-Alpes	2010	34
Étude sur les liaisons vertes	Programmée en 2012	37
Photointerprétation de la végétalisation en ville	Programmée en 2012	38
DONNÉES TRANSPORTS		
Enquête ménages déplacements (Sytral)	2006	39
Fréquentation des transports collectifs : Sytral, Conseil Général du Rhône	2010	40
Fréquentation des TER : Région Rhône-Alpes	2010	41
Indicateur Vélo	2010	42
Trafic automobile : Coraly, Grand Lyon, Conseil général du Rhône	2009	43
Réseau de transports collectifs : Sytral	2010	44, 45
Aménagements cyclables : Grand Lyon	2010	46
Espaces partagés : Grand Lyon	2010	47
Stationnement : Grand Lyon, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne	2010	48
Données Logistiques : Région urbaine de Lyon	2010	49



ÉVALUER
POUR MIEUX AGIR

↳ TABLEAU DE BORD DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

SEPAL

Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02 - Fax 04 26 99 34 07

www.scot-agglolyon.fr

